



# LE DEVOIR

## Ottawa réalisera un surplus de 8,9 milliards au bas mot

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement fédéral continue de nager dans les surplus budgétaires. Malgré une forte hausse de ses dépenses dans les domaines de la santé et de la péréquation en faveur des provinces, Ottawa prévoit enregistrer un excédent de 8,9 milliards de dollars pour l'année financière en cours, qui se termine en mars prochain. Dans cinq ans, soit

À la fin de 2009-10, Ottawa aura bénéficié d'une marge de manœuvre de 73 milliards

pour l'exercice financier 2009-10, la marge de manœuvre fédérale devrait atteindre au bas mot 18,5 milliards, selon les prévisions dévoilées hier par le ministre des Finances, Ralph Goodale.

A ces chiffres astronomiques, qui pourraient bien s'avérer encore plus élevés en fin de compte, comme le gouvernement en a pris l'habitude, il faut ajouter l'exercice de réduction des dépenses que pilote le ministre du Revenu, John McCallum, et qui sera prêt pour le prochain budget en mars. Ce sont donc 2,4 milliards par année qu'il faut ajouter à la cagnotte, pour un total de 12 milliards sur cinq ans.

Si on additionne ce montant aux surplus estimés par le gouvernement pour les six prochaines années — y compris cette année —, le fédéral aura bénéficié d'une marge de manœuvre de 73 milliards quand l'année 2009-10 s'achèvera.

Ces chiffres ronflants ont fait bondir les partis d'opposition à la Chambre des communes, le Parti conservateur, le Bloc québécois et le NPD accusant le gouvernement de «mentir aux Canadiens» en sous-évaluant de façon chronique ses surplus. Ralph Goodale, venu défendre ses prévisions économiques devant le comité des Finances, a été soumis à un véritable barrage de questions, le tout sur fond de scepticisme et d'irritation bien évidents chez les députés de l'opposition.

VOIR PAGE A 12: SURPLUS

«Pauvre» M. Goodale, écrit Manon Cornéliier, en page A 3

## Diplomatie sans concession

### Avec Condoleezza Rice, Bush aura la paix



KEVIN LAMARQUE REUTERS

Universitaire, spécialiste de l'ex-URSS, 50 ans, amie personnelle du président, conservatrice à l'allure froide, Condoleezza Rice tranche avec l'image de l'ex-général Colin Powell, 67 ans, le contact facile du vieux soldat et adepte d'une diplomatie ménageant les alliances et la négociation.

Washington — George Bush a officiellement nommé hier sa conseillère à la sécurité nationale, Condoleezza Rice, à la tête du département d'État, où elle succédera à Colin Powell, démissionnaire.

Le président américain a en outre annoncé qu'il nommerait Stephen Hadley, jusqu'ici conseiller adjoint, au poste de conseiller à la sécurité nationale.

Agée de cinquante ans, Rice devrait obtenir sans grand problème la confirmation de sa nomination par le Sénat. Elle deviendrait ainsi la première femme noire à prendre la tête de la diplomatie américaine.

Certains observateurs, que la Maison-Blanche a tenté de rassurer, redoutent que, en mettant à la tête du département d'État une de ses fidèles, Bush ne dispose plus à ce poste d'une personne en mesure d'exprimer son désaccord en cas de dissensions.

En nommant Condoleezza Rice à la tête du secrétariat d'État, le président George Bush a confié la diplomatie américaine à une proche confidente qui devrait renforcer l'approche conservatrice du chef de l'État dans la gestion des affaires internationales.

Pour Jon Wolfsthal, spécialiste de politique étrangère à l'Institut Carnegie de Washington, «Powell était la seule voix plaidant la modération dans le gouvernement Bush. La nouvelle diplomatie américaine sera probablement plus tranchée, plus combative».

La nomination de Mme Rice «laisse aussi supposer que le gouvernement sera davantage uni autour de valeurs conservatrices, sans concession. Il y aura plus de cohérence, mais au détriment des valeurs classiques de la politique étrangère américaine», souligne-t-il.

De nombreux commentateurs et articles relevaient hier que Mme Rice a, ces dernières années, souvent fait pencher la balance en faveur des «faucons» comme le ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, ou le vice-président, Dick Cheney, laissant M. Powell isolé, en particulier au sujet de l'Irak.

Mme Rice risque toutefois aussi d'être une personnalité plus effacée sur l'échiquier politique américain que M. Powell, qui jouit d'un crédit politique considérable dans l'opinion, avec des cotes de popularité régulièrement supérieures à celles du président dans les sondages.

Lawrence Eagleburger, qui fut brièvement secrétaire d'État de Bush père, s'est ému de la nomination au département d'État d'une personne si proche de Bush qu'elle fait presque partie de sa famille. «Chacun va parler le même langage, dire les mêmes choses»,

VOIR PAGE A 12: DIPLOMATIE

La victoire de Rice vue par Serge Truffaut, en page A 10



### Maladies auto-immunes

## Importante percée scientifique réalisée à Montréal

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La fin des gros canons pour combattre les maladies auto-immunes dont font partie le diabète juvénile, le lupus et l'arthrite rhumatoïde serait-elle proche? Si l'on en croit une équipe de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCIM), l'espoir d'un nouvel outil plus pointu, plus efficace et surtout moins toxique serait à portée de main grâce à l'identification d'un des mécanismes contrôlant la production d'anticorps par les lymphocytes B. Une découverte qui pourrait bien déterminer ce qui se fera demain... partout dans le monde.

Pour son auteur, le Dr André Veillette, il s'agit là de l'illustration parfaite de la nouvelle façon de faire en

VOIR PAGE A 12: PERCÉE

### INDEX

Actualités ..... A 4	Éditorial ..... A 10
Annonces ..... A 4	Idées ..... A 11
Avis publics .. B 8	Météo ..... B 8
Carrières ..... B 6	Monde ..... A 5
Culture ..... B 10	Mots croisés .. B 8
Décès ..... A 4	Sports ..... B 6
Économie ..... B 1	Télévision ..... B 11

### Le divorce du chef d'avec l'OSM

## La version de Charles Dutoit

### Les jeunes musiciens, des gens «gâtés»

STÉPHANE BAILLARGEON

Charles Dutoit attribue en partie son départ fracassant de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), il y a deux ans, à un contrat de travail «antiartistique» qui limitait les répétitions.

M. Dutoit juge aussi que le conflit a découlé de l'attitude des jeunes musiciens de la formation, décrits comme des gens «gâtés».

Il déplore finalement le manque de soutien «immédiat» de la part de la haute direction de l'OSM sitôt le conflit déclaré.

Ces réactions se retrouvent dans un article publié le week-end dernier dans la *Pittsburgh Post-Gazette*. C'est la première fois depuis sa démission, en avril 2002 (et depuis une entrevue exclusive accordée à l'époque au *Devoir*), que le chef d'orchestre revient sur cette affaire.

À l'époque, le syndicat l'accusait de «harcèlements», d'avoir un comportement insultant et de faire montre de manque de respect. Charles Dutoit avait annoncé sa démission de la direction artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) par un communiqué laconique diffusé de Pittsburgh. Il mettait ainsi fin à un quart de



SOURCE OSM

Charles Dutoit accuse ses détracteurs de mentir.

VOIR PAGE A 12: DUTOIT

## Nouveau CHUM: la bataille reprend de plus belle

KATHLEEN LÉVESQUE

L'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) continue de provoquer des tiraillements. A coups d'analyses comparatives, d'études d'impacts et d'élaborations d'argumentaires politiques, les tenants du site du centre-ville et les promoteurs de la cour de triage d'Outremont se préparent à une bataille publique.

Contrairement à ce qu'aurait pu laisser croire le dépôt du rapport de la commission Mulroney-Johnson en avril dernier, qui a relégué aux oubliettes le site de la Petite-Patrie pour recommander l'érection du CHUM au cœur du centre-ville, le dossier est loin d'être réglé. Si le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, que l'on dit associé à des hommes d'affaires influents, dont Paul Desmarais de Power Corporation et le pharmacien Jean Coutu, a fait un lobby en coulisse depuis plus de six mois, les défenseurs du centre-ville ont décidé d'entamer leur combat sur la place publique.

Comme l'a appris *Le Devoir*, la direction du CHUM défendra aujourd'hui en conférence de presse le projet du méga-hôpital au 1000, Saint-Denis. Une brochure promotionnelle sur papier glacé intitulée *Un projet de société au cœur de Montréal* sera rendue publique. On y vante ce que l'on nomme le «quartier santé-savoir». Il s'agit surtout de lancer un message clair au ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui pourrait être tenté de revoir sa position.

VOIR PAGE A 12: CHUM

## SHEILA COPPS

### la batailleuse

Retrouvez Sheila Copps au Salon du livre de Montréal • Stand Boréal N° 512  
Samedi 20 novembre, de 13 h à 14 h et de 17 h à 18 h

Traduit par Bruno Dellisle  
240 pages • 25,95 \$



SHEILA COPPS  
la batailleuse

**Boréal**  
www.editionsboreale.qc.ca

# Étiquetage des obligatoire OGM

Rappelez au premier ministre Jean Charest et au Parti libéral du Québec leur promesse!



« Développer une politique rendant obligatoire l'étiquetage de tous les aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM). »

— Des aliments sains de la terre à la table—Priorités d'actions politiques pour le secteur bioalimentaire, Parti libéral du Québec, janvier 2003, page 10.

« La Commission recommande que le gouvernement [du Québec] opte pour l'étiquetage obligatoire des aliments génétiquement modifiés harmonisé avec celui de l'Union européenne. »

— Recommandation 18 du rapport adopté unanimement par la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA) de l'Assemblée nationale, le 11 juin 2004.

**87% des Québécoises et Québécois sont en accord ou fortement en accord avec l'énoncé suivant:**

« En l'absence d'un étiquetage obligatoire des OGM au niveau fédéral, pensez-vous que le gouvernement du Québec devrait imposer l'étiquetage obligatoire des OGM utilisés dans l'alimentation, c'est-à-dire l'étiquetage obligatoire sur chacun des produits indiquant si les ingrédients ont été génétiquement modifiés? »

— Léger Marketing, avril 2004

**Exigez que le gouvernement :**

- 1) dépose rapidement un projet détaillé d'étiquetage obligatoire des OGM harmonisé avec celui de l'Union européenne ;
- 2) informe le gouvernement fédéral et les autres provinces des intentions fermes du gouvernement du Québec d'aller de l'avant en matière d'étiquetage obligatoire des OGM harmonisé avec les normes de l'Union européenne, d'ici fin 2004 ;
- 3) rende publics rapidement une stratégie et un échéancier précis de mise en place des recommandations du rapport unanime de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale concernant la sécurité alimentaire.

**Faites-le savoir à :**

Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
835, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1A 1B4  
Par téléphone : (418) 643-5321  
Par télécopieur : (418) 646-1854  
Par courriel via : [www.greenpeace.ca/f/](http://www.greenpeace.ca/f/)

ACEF de Québec • AmiEs de la terre de l'Estrie • AmiEs de la terre de Québec • Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement • Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures • Association féminine d'éducation et d'action sociale • Association pour la santé environnementale, les hypersensibilités et les allergies du Québec • Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional, Victoriaville • Centre d'information sur l'environnement de Longueuil • Les Cercles des Jeunes Naturalistes • Coalition canadienne de la santé • Coalition pour les alternatives aux pesticides • Comité d'Action Internationale de la CSN • Comité de l'environnement du syndicat des Coils Bleus Regroupés de Montréal (Scfp-301) • Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique, France • Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN • Conseil des canadiens • Conseil régional de l'environnement de Montréal • Comité pour la justice sociale • Comité pour un environnement sain à DDO/Roxboro • Coopérative La Grande Ruche • CSQ • Cuisine Centrale Piazzetta • Druide • ENvironnement JEUnesse • Equiterre • Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM • GarantieBio-Ecocert • Greenpeace • Mouvement Au Courant • Ontario Public Interest Research Group, université Carleton; Ontario • Option consommateurs • Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve • SEECRA-CSN • Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge de Nicolet, Québec • Parti Vert Québec • Recyclo-Centre inc. • Réseau québécois des femmes en environnement • Union des consommateurs • Union des forces progressistes • Union paysanne • Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN-Commission agriculture)



# POLITIQUE

Radio-**ville-Maria** en 10 ans merci!  
91,3 fm Montréal  
100,3 fm Sherbrooke  
Joignez-vous à nos 257 500 auditeurs  
www.radiomv.com



Manon Cornellier

## «Pauvre» M. Goodale

En se présentant devant le comité des Finances hier, le ministre Ralph Goodale savait qu'il serait sur la sellette, que l'exactitude des chiffres contenus dans sa mise à jour économique et financière serait contestée. Elle l'a été, peu importe que son ministère et lui aient prévu le coup.

D'entrée de jeu, tous les députés de l'opposition lui ont demandé pourquoi ils devraient le croire, lui qui a sous-évalué ses surplus de façon grossière en mars dernier et dont le ministère fait de même depuis sept ans.

La crédibilité des prévisions budgétaires d'Ottawa ne tient plus la route depuis plusieurs années. Le ministre des Finances dit en être conscient et sa décision de procéder à un examen de ses méthodes, sous la direction d'un économiste extérieur et du Fonds monétaire international, en est un indice.

À le voir s'échiner hier, on ne pouvait douter de sa volonté de dissiper le cynisme qui entoure ses prévisions. Il est arrivé armé d'un document détaillant la façon de les calculer. Son ministère et lui n'ont pas révélé la totalité de leurs données, mais le niveau de transparence était nettement supérieur à tout ce qu'on avait vu par le passé.

Mais il en faudra bien davantage pour faire taire les sceptiques, surtout après les années de cachotteries du maître illusionniste qu'était Paul Martin, ministre des Finances. C'est d'ailleurs lui qui a le plus miné la crédibilité des prévisions fédérales en prétendant année après année que le budget ne serait qu'équilibré, y compris l'année où il a engrangé un surplus de 17 milliards.

M. Goodale n'a guère fait mieux dans son budget préélectoral de mars dernier. Il prédisait terminer l'année financière 2003-04 avec un maigre surplus de 1,9 milliard. Il s'est retrouvé avec un excédent de 9,1 milliards. Il annonçait un surplus de quatre milliards pour l'année en cours, l'équivalent de sa réserve pour éventualités. Six mois plus tard, il prévoit un surplus de 8,9 milliards. Ce dernier serait encore plus haut (12,8 milliards) n'eût été les accords sur la santé et la péréquation conclus cet automne.

Le bloquiste Yves Loubier n'a pas manqué de souligner l'importance de ce dernier écart, demandant aussitôt si le même scénario ne se répéterait pas l'an prochain. La question se pose, car M. Goodale a beau parler de l'incertitude posée par le prix du pétrole, la valeur du dollar et le déficit américain, Ottawa a vu pire en 2003 et a quasiment quintuplé son surplus anticipé.

Si M. Goodale espère sérieusement refaire sa virginité, il a intérêt à viser juste pendant plusieurs années. Sa prestation d'hier représentait une première tentative mais elle relevait davantage de l'opération de relations publiques inspirée par le statut minoritaire de son gouvernement et le désir de stopper les partis d'opposition qui rêvent de créer un bureau indépendant des prévisions budgétaires. Mais contrairement à Paul Martin, il n'a pas fait semblant de ne pas avoir de surplus en vue. Il a d'ailleurs eu l'habileté de demander à l'opposition de lui dire comment faire l'arbitrage entre des demandes contradictoires, une recette parfaite pour diviser les trois partis.

### Les vrais chiffres

Mais encore faudrait-il que les partis aient les vrais chiffres à leur disposition, ce dont tout le monde doute encore. Avant la conclusion des accords sur la santé et la péréquation, Ottawa affichait déjà un surplus de 7,9 milliards pour les six premiers mois de l'année financière. Ce qu'il s'est bien gardé de dire aux provinces. Il lui suffit maintenant de décaler quatre milliards au cours des six prochains mois pour atteindre la cible de 8,9 milliards tout en payant pour la santé et la péréquation. Difficile de croire qu'il s'en tiendra à cela.

Les données pour les années à venir, surtout les deux prochaines, soulèvent des interrogations similaires. Comment croire que les surplus de ces deux années puissent se limiter à 500 et 900 millions, une fois retranchées les réserves pour éventualités de quatre et cinq milliards?

M. Goodale a toutefois le mérite de défendre visière levée sa politique de réduction de la dette fédérale, évoquant avec insistance les défis que posera le vieillissement de la population pour les finances et les services publics. Paul Martin n'en a jamais fait autant, préférant agir furtivement et éviter du coup tout débat sur l'utilisation des surplus.

Le ministre des Finances a une longue côte à remonter et il est entravé par le bilan de ses prédécesseurs. S'il veut montrer qu'il s'en distingue, Ralph Goodale doit ouvrir ses livres davantage et dévoiler non seulement comment il en est arrivé à ses propres prévisions, mais aussi comment ces prédécesseurs ont établi les leurs. Rendre publics, en somme, les mêmes détails qu'il a fournis hier sur les calculs effectués pour l'année en cours et celles à venir. On ne verra qu'ainsi s'il a changé de recette.

Le budget de mars sera un nouveau test pour Ralph Goodale, car il devra mettre ses chiffres à jour, mais le plus dur viendra à la fin de l'année financière, quand les données finales seront connues. D'ici là, il reste un ministre des Finances sous surveillance, non seulement de l'opposition, mais aussi des provinces.

Il ne pourra pas nier éternellement l'existence d'un déséquilibre fiscal. Le surplus accumulé affiché hier — et qui est peut-être sous-évalué — atteint 61 milliards sur six ans, si on inclut les plantures réserves pour éventualités. Et on arrive à ce chiffre après avoir soustrait les sommes promises pour la santé et la péréquation. Bref, il s'agit de ce qui reste dans la cagnotte fédérale une fois atténuées, au dire d'Ottawa, les pressions financières subies par les provinces. Il est clair que l'argent est à Ottawa et les besoins dans les provinces. Et le pire est qu'on n'est même pas sûr d'avoir un portrait juste de la situation.

mcornellier@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Le premier ministre québécois, Jean Charest, a expliqué que l'investissement de Québec servira principalement à la construction de locaux neufs pour les soins spécialisés et ultraspecialisés de l'hôpital Sainte-Justine. Des fonds seront aussi injectés dans l'unité de néonatalogie, le centre de recherche et le centre de cancérologie.

## Québec investit 200 millions à l'hôpital Sainte-Justine

LIA LÉVESQUE

Le gouvernement du Québec investira 200 millions d'ici 2010 pour moderniser le Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine à Montréal.

L'annonce a été faite hier par le premier ministre du Québec Jean Charest lui-même, en compagnie du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Le plan global de modernisation coûtera plus de 400 millions de dollars.

Un montant de 100 millions doit provenir de la campagne de financement — dont 85 millions ont déjà été amassés — et environ 120 millions devraient provenir du gouvernement fédéral, notamment pour les fins de recherche.

L'investissement gouvernemental de 200 millions, qui s'étendra de 2005 à 2010, servira principalement à la construction de locaux neufs pour les soins spécialisés et ultraspecialisés. Des fonds seront aussi in-

jectés dans l'unité de néonatalogie, le centre de recherche et le centre de cancérologie.

Les locaux neufs, qui auront l'équivalent de deux ensembles de huit étages, regrouperont le centre des naissances, les soins intensifs, les soins intermédiaires médico-chirurgicaux, une unité de transplantation, un centre ambulatoire en soins musculo-squelettiques et une unité de maladies infectieuses.

### Engagement à long terme

«C'est un investissement d'envergure», s'est exclamé le premier ministre du Québec, en notant qu'un fort pourcentage des jeunes patients de Sainte-Justine ne vient pas de Montréal. «Cet engagement, il est à long terme», a-t-il ajouté.

De son côté, le ministre Couillard a déploré le fait qu'à l'heure actuelle les installations de Sainte-Justine sont «vétustes», parfois même non fonctionnelles, et que cela nuit à l'organisation des soins. «La vétusté des locaux se traduit par une moins grande accessibilité et, malgré la grande compétence de notre équipe,

une difficulté à maintenir une qualité de soins aussi élevée qu'on le voudrait.»

L'annonce a été faite sous un important déploiement policier à l'intérieur même de l'hôpital Sainte-Justine, dans le hall d'entrée et au sous-sol, à la porte du petit auditorium où se tenait la conférence de presse.

L'an dernier, à pareille date, la conférence de presse du premier ministre et du ministre Couillard avait dû être annulée parce que des syndiqués avaient manifesté et apposé des autocollants sur les vitres et les portes. Des dizaines de policiers étaient cette fois sur leurs gardes.

Par ailleurs, le directeur général de Sainte-Justine, Khim Dao, a précisé que la fameuse liste d'attente des jeunes patients de l'hôpital, dont il avait été question lors de plusieurs campagnes électorales, avait finalement été abaissée au fil des mois. De plus de 3000, elle est passée à 2500 ou 2700, a-t-il indiqué.

Presse canadienne

## Douze constats d'infraction à la loi électorale pour le député Daniel Bouchard

TOMMY CHOUINARD

Québec — Lorsqu'il était directeur de la Société d'aide au développement collectif (SADC) du Haut-Saint-François, le député Daniel Bouchard aurait utilisé les fonds de l'organisme fédéral pour rembourser ses contributions, et celles de ses employés, versées à une association libérale de circonscription, selon le Directeur général des élections (DGE) du Québec.

Après avoir fait enquête, le DGE émet pas moins de douze constats d'infraction à la loi électorale contre le député indépendant de Mégantic-Compton, qui a quitté le caucus libéral en mars à la suite d'allégations de mauvaise gestion lorsqu'il dirigeait la SADC du Haut-Saint-François. Le DGE a entamé, le 10 novembre, une poursuite devant la Cour du Québec.

Selon le DGE, Daniel Bouchard aurait versé, en

2001 et 2002, des contributions totalisant 400 \$ à l'association libérale du comté de Mégantic-Compton et se serait remboursé à même les fonds de la SADC. Au cours de la même période, il aurait incité dix employés de la SADC, qui ne sont pas poursuivis par le DGE, à faire des contributions à la même association libérale et aurait autorisé le remboursement direct de celles-ci à partir des coffres de l'organisme.

Or la loi électorale stipule que «toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même et à même ses propres biens». Elle prévoit également que «toute personne qui en aide une autre à commettre une infraction est coupable de cette infraction».

### Des amendes totales de 6000 \$

Devant la Cour du Québec, le DGE demande à Daniel Bouchard de payer des amendes totalisant 6000 \$, c'est-à-dire 500 \$ pour chacune des infractions. Le dé-

puté a trente jours pour plaider coupable ou non coupable aux infractions relevées par le DGE.

Depuis le mois de mars, la Sûreté du Québec fait enquête sur Daniel Bouchard concernant sa gestion à la tête de la SADC du Haut-Saint-François, de 1999 à 2003. En outre, il aurait laissé un déficit de 320 000 dollars en raison de pratiques administratives douteuses et aurait imité la signature de certaines personnes sur des documents et des chèques, selon des allégations contenues dans un rapport de vérification fait par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui avait été commandé par la nouvelle direction de l'organisme.

Interrogé en chambre hier par le député péquiste Claude Boucher, qui s'inquiète de la durée de l'enquête policière, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, s'est contenté de dire que celle-ci se poursuit normalement.

Le Devoir

## Le PQ craint qu'une nomination partisane ne menace la protection des terres agricoles

MARTIN OUELLET

Québec — Le gouvernement Charest a confié la protection du territoire agricole à un ami libéral, qui «fut un acteur de premier plan impliqué dans le plus grand scandale agricole que le Québec ait connu après Mirabel», a accusé l'opposition péquiste, hier, à Québec.

La récente nomination de l'ancien chef de cabinet de Gérard D. Lévesque, Louis-René Scott, à la Commission de protection du territoire agricole est de bien mauvais augure, a fait valoir le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, Maxime Arseneau.

«On se rappellera qu'il a permis à Tommy D'Errico, un influent collecteur de fonds du Parti libéral, d'obtenir le dézonage qu'il demandait [à Laval] sans aucune justification et à l'encontre des avis des experts», a dénoncé M. Arseneau.

### Un dézonage?

En confiant la protection du territoire agricole à un individu qui a «contribué au dézonage de milliers d'hectares de bonnes terres, sous de sérieuses pressions politiques», le conseil des ministres semble concocter en catimini le dézonage du «Québec agricole», a lancé le député des Îles-de-la-Madeleine.

Il n'est pas question de modifier la Loi sur la protection du territoire agricole ni de réduire la superficie des terres, bien au contraire, a répliqué la mi-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Québec assure qu'il n'est pas question de modifier la Loi sur la protection du territoire agricole.

nistre de l'Agriculture, Françoise Gauthier, jugeant «franchement rock and roll» la question de son vis-à-vis péquiste.

S'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de modifier la loi, pourquoi la ministre «a-t-elle nommé cette personne [Louis-René Scott], qui est associée à une des plus grandes crises de dézonage agricole?», a demandé la députée de Bourget, Diane Lermieux.

«Nous, on a mis des gens compétents en qui on a confiance dans ces fonctions-là», a rétorqué le ministre

de l'Environnement, Thomas Mulcair, ajoutant du même coup que le Parti québécois n'avait pas de leçon à donner à qui que ce soit en matière de nominations partisanes.

«Ce sont ces gens-là qui ont dégoûté Lise Thibault comme présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ils vont nous faire des leçons de morale? Ma collègue la députée de Fabre [Michèle Courchesne] a été dégoûtée comme sous-ministre: c'est eux qui vont nous faire des leçons de morale?», a-t-il relaté.

### Agacement

Mais l'accumulation des nominations partisanes à des postes-clés de l'administration de l'État agace de plus en plus les partis d'opposition.

Le député de Rousseau, François Legault, a ainsi soulevé le cas de Louis Roquet, congédié et remplacé par Pietro Perrino à la tête de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Une décision qui, selon lui, n'avait d'autre but que de récompenser «un ami du régime».

«Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il y a dans le curriculum vitae de M. Perrino qui en fait un bon administrateur pour la SAQ?», a-t-il demandé.

Agé de 41 ans, M. Perrino a œuvré une douzaine d'années au sein des cabinets politiques libéraux, avant de terminer, en 2001, une maîtrise en administration des affaires (MBA).

Presse canadienne

LES ACTUALITÉS

Le président Bush sera à Ottawa les 30 novembre et 1er décembre

SYLVAIN LAROCQUE
Ottawa — Le président américain, George W. Bush, fera sa première visite officielle au Canada les 30 novembre et 1er décembre, a annoncé hier le premier ministre Paul Martin.

Les deux gouvernements tombés d'accord hier après-midi sur les dates du séjour de M. Bush dans la capitale fédérale. Le cabinet de M. Martin n'a pas voulu donner davantage de détails sur la visite, en soulignant que les négociations se poursuivaient.

Il n'est toutefois pas exclu que le président Bush prononce un discours au Parlement canadien, puisque les députés et sénateurs siègeront toujours à ce moment.

Ordre du jour

On ne connaît pas encore les sujets qui figureront à l'ordre du jour de la rencontre, mais on peut s'attendre à ce que les deux chefs d'Etat discutent des litiges commerciaux reliés à la maladie de la vache folle et au bois d'œuvre.

Le processus de paix au Moyen-Orient, la situation en Irak, en Afghanistan, en Iran et en Corée du Nord, de même que l'adhésion du Canada au projet américain de bouclier antimissile devraient aussi être au cœur des pourparlers.

Selon des sources américaines, George Bush ne se montrera pas trop exigeant à l'égard de Paul Martin, puisqu'il est conscient qu'Ottawa continue d'exclure l'envoi de soldats canadiens en Irak. La visite du président viserait surtout la réconciliation avec un allié qui ne l'a pas suivi dans la guerre déclenchée en mars 2003.

Presse canadienne

Le Bloc veut élargir les pouvoirs d'enquête de la vérificatrice

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — Le Bloc québécois vient de déposer un projet de loi qui vise à élargir les pouvoirs de la vérificatrice générale afin de lui permettre d'enquêter au sein des fondations financées par Ottawa.

«Je ne vous cacherais pas que le scandale des commandites a influencé le dépôt de ce projet de loi», a déclaré hier le député bloquiste Benoît Sauvageau. Cela fait des années que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, s'inquiète du manque de transparence dans le fonctionnement des fondations fédérales. Au cours des huit dernières années, le gouvernement libéral a versé 9,1 milliards à près d'une dizaine de fondations qu'il a lui-même créées.

Parmi celles-ci, on trouve la Fondation des bourses

d'études du millénaire, la Fondation canadienne pour l'innovation, l'Inforoute Santé et Génome Canada. Or, au 31 mars dernier, il restait encore 7,7 milliards dans les coffres de ces organismes. À l'heure actuelle, la vérificatrice générale ne peut pas examiner de son propre chef les livres des fondations.

«Les mécanismes de reddition de comptes et de gouvernance de ces fondations me préoccupent beaucoup», a écrit Mme Fraser dans un rapport publié en septembre.

Le Bloc a souvent dénoncé l'existence de ces fondations qui permettent selon lui à Ottawa d'empêtrer sur les champs de compétence des provinces, en plus d'assumer des responsabilités qui devraient être par les ministères. «Les fondations peuvent être indépendantes jusqu'à un certain niveau, mais l'ar-

gent qui est dedans, on devrait avoir un droit de regard là-dessus», a estimé le député Sauvageau.

Le projet de loi donnerait à la vérificatrice générale le droit de se pencher sur les états financiers des neuf fondations à qui Ottawa a versé plus de 100 millions et des sociétés d'Etat qui n'y sont pas déjà assujetties, dont Postes Canada.

Benoît Sauvageau s'est dit confiant d'obtenir l'appui des conservateurs et des néo-démocrates pour l'adoption de la réforme.

Quant au président du Conseil du trésor, Reg Alcock, il a affirmé qu'il ne voyait «pas de problème avec le principe» du projet de loi mais qu'il voulait l'étudier plus à fond avant d'y donner son appui.

Presse canadienne

L'avocat fédéral croit à la reprise de l'enquête Gomery

ROLLANDE PARENT

L'avocat du gouvernement fédéral à la commission d'enquête Gomery sur le scandale des commandites ne partage pas du tout l'avis de ceux qui prévoient que les travaux suspendus le 9 novembre ne pourront reprendre qu'après un détour par la Cour suprême, pas avant quelques années.

«Ce n'est pas automatique que les choses se passent ainsi», a fait valoir M<sup>r</sup> Sylvain Lussier.

La suspension des travaux survenue le 9 novembre, et ce jusqu'au 22 novembre, a été décrétée quand le juge Gomery s'est retrouvé dans une impasse: l'avocat de l'ex-ministre Alfonso Gagliano, M<sup>r</sup> Pierre Fournier, insistait pour contre-interroger le témoin Charles Guité en utilisant le texte du témoignage qu'il avait rendu devant le comité parlementaire sur les comptes publics, le printemps dernier, et qui, sur plusieurs points, différait grandement de la version toute récente fournie par Guité quant à la fréquence des rencontres avec le ministre Gagliano, notamment.

Le juge Gomery a alors suspendu les travaux et a demandé à la Chambre des communes de renoncer à l'immunité accordée.

C'est alors que M<sup>r</sup> Pierre Fournier a fait valoir devant les représentants des médias que la question d'immunité était constitutionnelle et que, «s'il n'y a pas une renonciation de la part de la Chambre des communes, cela me paraît être le genre de question qui pourrait monter tous les échelons jusqu'à la Cour suprême. On peut parler d'un retard de plusieurs mois», avait-il déclaré. «Dans les pires hypothèses, on peut parler non seulement de plusieurs mois, mais de quelques années», avait-il ajouté.

Deux scénarios

Aux yeux de M<sup>r</sup> Lussier, les choses se présentent bien différemment.

M<sup>r</sup> Lussier voit deux scénarios possibles: le juge Gomery accepte le privilège de la Chambre des communes (qui accorde une immunité parlementaire aux témoins) ou encore il le rejette.

Si le juge accepte la position de la Chambre et que les transcriptions ne peuvent être utilisées, M<sup>r</sup> Lussier s'attend à ce que M<sup>r</sup> Fournier fasse ce qu'il a annoncé et demande une révision judiciaire de cette décision à la Cour fédérale.

«Cette demande n'aurait aucun effet sur la commis-

sion tant que la Cour fédérale n'accorde pas un sursis», a tenu à souligner M<sup>r</sup> Lussier. «Et pour obtenir un sursis, il faut faire la preuve d'un préjudice irréparable. Je ne vois pas en quoi il y a un préjudice irréparable si la commission continue ses travaux et qu'on n'a pas le droit de se servir des transcriptions. M<sup>r</sup> Fournier peut se réserver le droit de contre-interroger Charles Guité, avec les transcriptions, plus tard, si la Cour fédérale lui donnait raison», a-t-il fait valoir.

L'autre scénario veut que le juge Gomery ne tienne pas compte de l'opposition de la Chambre des communes et que celle-ci se tourne vers la Cour fédérale et demande un sursis. L'avocat du gouvernement estime que la Cour fédérale pourrait accorder un sursis partiel en permettant à la commission de poursuivre ses travaux, sans toutefois utiliser les transcriptions jusqu'à ce qu'elle tranche la question. «On se retrouverait exactement avec le même résultat que dans le premier scénario», a fait valoir M<sup>r</sup> Lussier.

Pour l'avocat du gouvernement fédéral, si la question se pose, il est clair qu'il s'opposera à un sursis. «On veut que la commission procède», a-t-il dit.

Presse canadienne

LES PETITES ANNONCES

Téléphone: 985-3322 Télécopieur: 985-3340

Courriel: petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

Raymond, Rita 1935-2004

À Montréal, le 8 novembre 2004, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Rita Raymond. Elle laisse dans le deuil ses frères Jean-Guy et Pierre. Parents et amis sont invités à venir les rencontrer pour partager un moment de recueillement au complexe:

MEMORIA

1120, Jean-Talon Est, Montréal www.memoria.ca 514 277.7778

Le dimanche 21 novembre de 13 heures à 17 heures. Au lieu de fleurs, des dons à la Société de Sclérose Latérale Amyotrophique du Québec (tél. 514-725-2653) seraient appréciés.



Lusignan-Thibaut, Francine

Avec regret, nous annonçons le décès de Francine Lusignan, épouse du docteur Yvan Thibaut, survenu à Montréal, le 14 novembre 2004. Elle laisse dans le deuil son époux, sa fille Eve-Aimée, son ami Jean, les enfants de son époux, Yves, Luc, Denis, leurs conjointes, leurs enfants, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs, leurs conjoints et conjointes, leurs familles, ainsi que de nombreux amis(es). Les funérailles seront célébrées le vendredi 19 novembre à 15 heures, en l'église Notre-Dame, chapelle du Sacré-Cœur, 426 St-Sulpice. La famille vous y accueillera à compter de 14 heures. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation de l'hôpital Jean-Talon seraient appréciés. Direction:

MEMORIA

www.memoria.ca 514 277.7778

Pour publication section décès

Le mémoriel

www.lememoriel.com

(514) 525-1149

2190 Mont-Royal Est Montréal, Qc H2H 1K3 Téléc.: (514) 525-7999

Tous les jours de 11h à 19h30

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, MARCHANDISES, OFFRES D'EMPLOI, PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES, VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00

MEUBLÉS, BUREAUX À LOUER, LOCAUX À LOUER, ESPACE DE BOUTIQUE, ŒUVRES D'ART, LIVRES ET DISQUES

EMPLOIS DIVERS, COURS, ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE VILLAGE MONKLAND

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS LES LOFTS DU PALAIS

167 CENTRE-VILLE, 251 BUREAUX À LOUER, 275 LOCAUX À LOUER, 301 ŒUVRES D'ART, 307 LIVRES ET DISQUES

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION A à Z ENTREPRENEUR RETRAITÉ

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU ADJ.

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU, beau 3 1/2

176 CHALET À LOUER JOLIETTE (Près de) Domaine privé bordé par lac Priscault

575 DÉMÉNAGEMENTS G. JODOIN TRANSPORT INC.

121 ESTRIE MONT SUTTON

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER MÉTRO CADILLAC

190 GARAGES, PARKING OUTREMONT sur BERNARD

445 GARDERIES, GARDIENNES AIDE-MÉNAGÈRE / GARDIENNE

120 LAURENTIDES STE-AGATHE-DES-MONTS

161 SOUS-LOCATION PRÈS HEC, bachelors

251 BUREAUX À LOUER ARRONDISSEMENT ST-LAURENT

450 EMPLOIS DIVERS

135 TERRAINS ST-MICHEL-DES-SAINTS

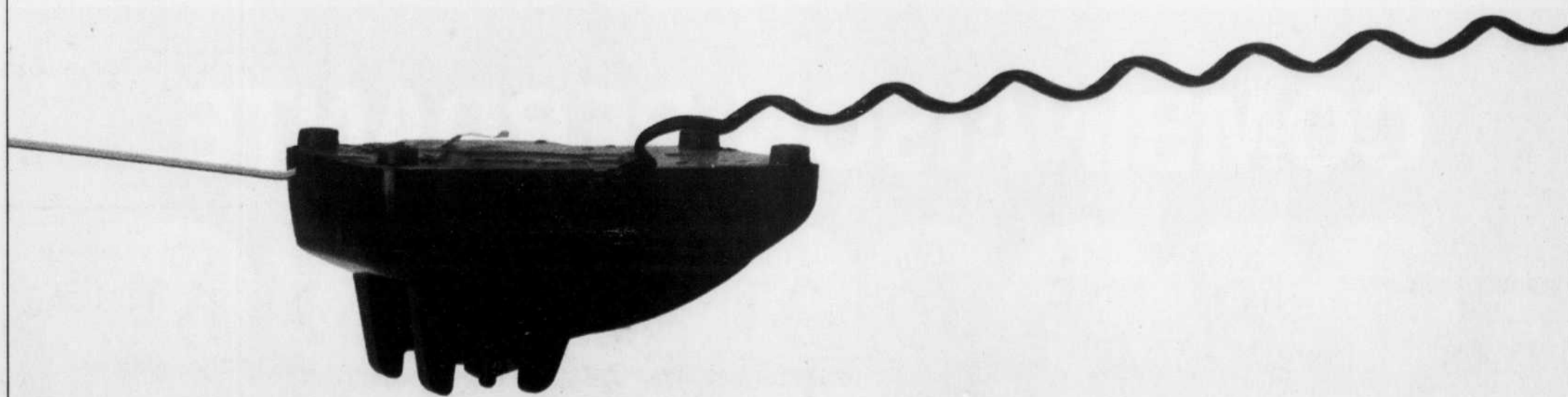
165 PROPRIÉTÉS À LOUER OUTREMONT maison 4 + t.c.

450 EMPLOIS DIVERS

450 EMPLOIS DIVERS

RECHERCHE DE CAMELOTS

Le distributeur autorisé des secteurs ci-dessous recherche des camelots pour faire livraison de LE DEVOIR Québec (Haute-Ville) Sillery-Ste-Foy Contacter Renée Plante (418) 849-0837 (répondeur)



## • LES ACTUALITÉS •

## Marois trouve stimulante la présence d'Option citoyenne

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'arrivée d'Option citoyenne (OC) dans le décor politique est une chose «stimulante» et bienvenue, estime la députée de Taillon, Pauline Marois, qui n'écarte pas l'idée d'une alliance future avec le mouvement de gauche mis sur pied par Françoise David. La présence d'OC ne peut en effet qu'améliorer le débat social québécois, croit Mme Marois, qui a profité d'une conférence prononcée hier à l'UQAM pour exprimer sa déception de voir comment sont traités les éléments «dérangeants» au sein du Parti québécois, ceci dit en écho à l'éviction du militant Marc Brière.

«Plus on est nombreux à proposer des idées, plus on a de chances d'améliorer notre vie sociale et démocratique»

«Ce que je trouve dommage», dit Pauline Marois en parlant des événements de dimanche dans la circonscription du Parti québécois (PQ) de Notre-Dame-de-Grâce (NDG), «c'est qu'on semble mettre de côté des gens qui sont un peu plus fatigués et qui nous interpellent de façon plus bruyante.»

Marc Brière, vice-président de l'exécutif du PQ dans NDG et un de ceux qui réclament une course à la direction au sein du parti (comme Mme Marois), a perdu lors d'une assemblée mouvementée son poste au profit d'un pro-Landry. «A première vue, estime Pauline Marois, la façon dont ça s'est passé ne semble pas très élégante.»

### «Plan de match» pour accéder à la souveraineté

Invitée par l'Association souverainiste de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à exposer sa vision de la souveraineté, Mme Marois a repris hier les grandes lignes de son «plan de match» pour accéder au pays, programme qui a été dévoilé médiatiquement au mois d'août.

Au-delà de ces éléments, elle a profité de la tribune — et du prétexte de la saison des idées — pour critiquer une façon de faire péquistes qui ne lui plaît pas. «Le défi du PQ n'est pas tant de renouveler ses idées que de revoir son attitude, son approche, croit-elle. Dans l'action politique, il faut avoir des convictions profondes pour permettre d'expliquer, pas des dogmes. [...] Trop souvent nous avons cru pouvoir décider entre nous de ce qui était bon ou pas pour le Québec. Et avec le temps, certains militants du PQ en sont venus à croire qu'ils étaient les seuls à porter le fardeau, ou le projet, du Québec.» Résultat, ce ne sont plus tous les souverainistes qui se retrouvent dans le projet du PQ. «Comme formation politique, nous devons être plus sensibles à l'évolution de la société», affirme Pauline Marois.

Questionnée par un participant sur les conséquences de la fondation d'Option citoyenne, dont certains membres s'affichent comme péquistes déçus, Pauline Marois a dit trouvé bénéfique la présence d'OC. «Je crois beaucoup aux mouvements sociaux et à la richesse de l'apport de ceux-ci dans notre société. Plus on est nombreux à proposer des idées, plus on a de chances d'améliorer notre vie sociale et démocratique. (La création d'OC) ne m'effraie pas, ça ne me choque pas, au contraire, c'est très stimulant.»

«Il y a des risques que ça divise le vote, il faut être réaliste et en parler. Ça commandera alors autre chose. Je suis donc d'accord pour envisager qu'on travaille ensemble dans une perspective de coalition. Je ne rejette pas cette idée, même si c'est sûr que notre formation comme gouvernement n'aurait jamais aussi loin que ce que feraient les gens à OC.»

Le Devoir

## De la coopération au cauchemar

Victime d'un viol collectif lors d'un stage au Sénégal, Mirlande Demers se sent abandonnée à son retour au pays

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Le stage au Sénégal d'une jeune coopérante, à l'été 2003, s'est transformé en cauchemar, dont elle n'arrive toujours pas à se réveiller. Victime d'un viol collectif, elle n'est pas admissible au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), puisque le crime a été commis à l'étranger, et son dossier traîne depuis plus d'un an à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

La guigne s'est abattue sur Mirlande Demers, aujourd'hui âgée de 23 ans. Elle est revenue du Sénégal avec un virus qui s'apparente à la mononucléose, à la malaria et à la typhoïde — pour lesquelles les médicaments font difficilement effet puisqu'elle a développé une résistance —, ainsi qu'un sévère choc post-traumatique lié au viol. Toutes ces maladies, combinées à sept mois de traitements antirétroviraux, ont attaqué son système nerveux, la confinant à un fauteuil roulant.

«Je n'ai plus d'énergie, je suis fatiguée, malade. Je suis tellement prise par les problèmes administratifs et par la crainte de ne pouvoir manger ou payer mon appartement que je ne peux me concentrer pour guérir mon anxiété et le choc post-traumatique», raconte la coopérante, qui supervisait, au printemps et à l'été 2003, une équipe de sept stagiaires de l'organisme Solidarité internationale Bois-Francs.

Le pire est arrivé le 5 juillet 2003. De retour d'une réunion en taxi, quatre hommes la suivent jusqu'à son logis. «Ils m'ont poussée dans l'appartement et m'ont violée. Ensuite, cela a été la course au rapport médical, à la thérapie préventive», se rappelle Mme Demers.

De retour au pays, un test de VIH/sida s'avère positif — il s'agissait heureusement d'un faux résultat. N'empêche, elle suit un traitement de trithérapie pendant sept mois, qui ralentira son rétablissement. «C'est cher, ce n'est pas entièrement couvert par l'assurance-médicaments. [...] Je dois emprunter des centaines de dollars chaque mois, je n'ai pas accès à l'aide sociale ou à l'assurance-emploi. Je dois aller dans les banques alimentaires.»

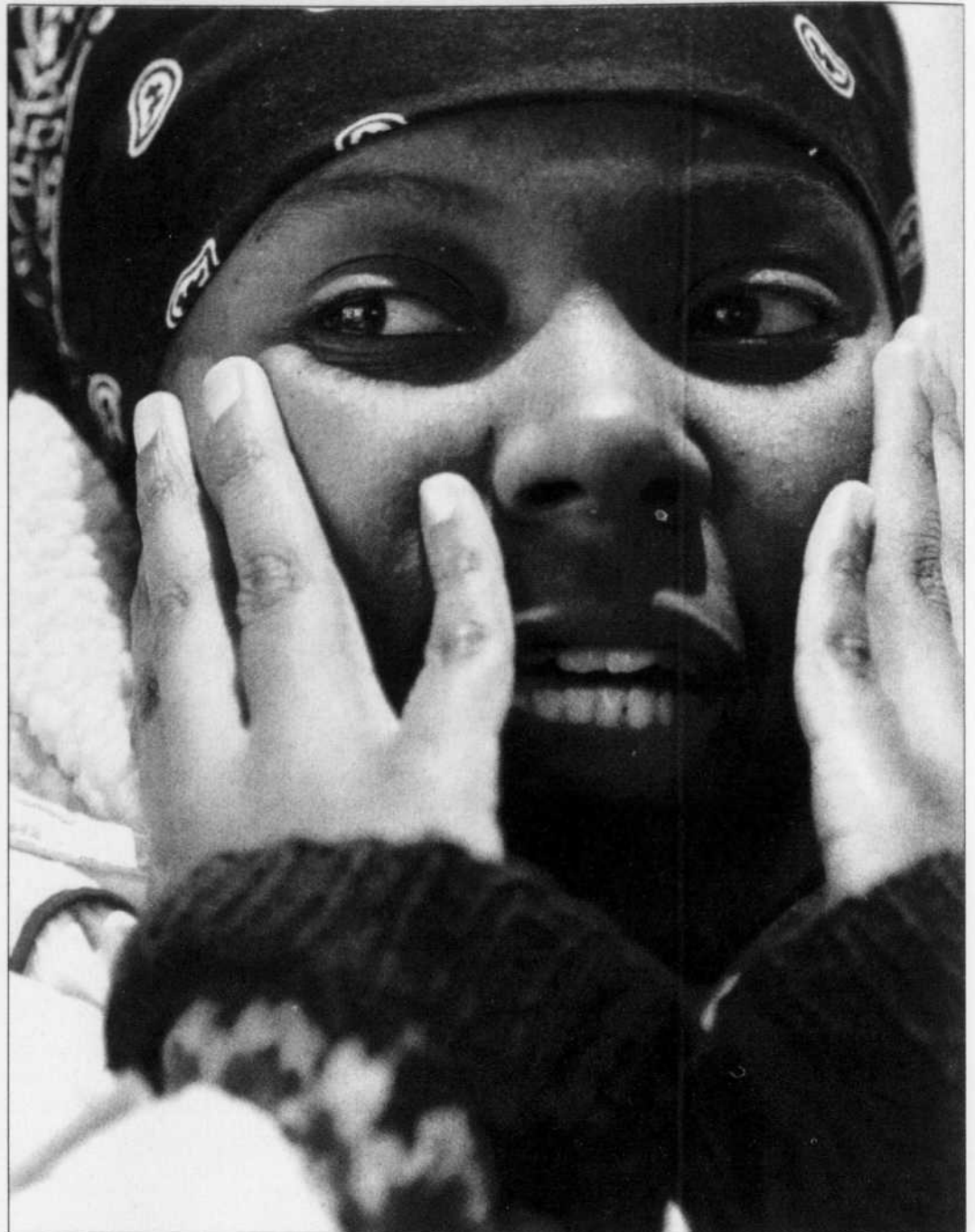
N'étant pas admissible au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) puisque le viol s'est produit au Sénégal, elle s'est tournée vers la CSST. On refuse dans un premier temps de recevoir sa demande, parce qu'elle n'est pas salariée. Dix mois plus tard, après une intervention du Protecteur du citoyen, la CSST la considère enfin comme travailleuse. Elle a reçu il y a quelques mois 2500 \$ pour les maladies tropicales dont elle a souffert, une somme qui est loin de couvrir sa période d'invalidité, souligne Mme Demers.

La CSST analyse maintenant une nouvelle demande pour une rechute de la malaria, déposée en octobre, et étudie toujours la question du viol collectif. «Nous sommes en attente de rapports médicaux du Sénégal. [...] Il faut voir si la blessure, en l'occurrence le viol, est survenue à l'occasion de son travail», explique Daniel Legault de la CSST, qui ne peut dire quand l'organisme rendra sa décision.

### Colère

Ces délais soulèvent la colère des organismes venus appuyer hier Mme Demers. «En un an, la CSST a eu le temps de faire toutes les vérifications deux fois plutôt qu'une. Lenjeu, c'est une question de principe: la reconnaissance que le viol est un accident de travail», plaide le directeur de la Ligue des droits et libertés, André Paradis.

Dans une déclaration conjointe, la Fédération des femmes du Québec, Amnistie internationale, la Ligue des droits et libertés, la Coalition des médecins pour la justice sociale et les Centres d'aide et de lutte contre



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Mirlande Demers n'est pas admissible au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), puisque le crime a été commis à l'étranger, et son dossier traîne depuis plus d'un an à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

les agressions à caractère sexuel (CALACS) ont demandé que le programme IVAC indemnise les Québécois victimes de crimes perpétrés à l'étranger et que la CSST reconnaisse le viol comme un accident de travail. Ils ont également invité la population à manifester leur soutien à la cause de Mirlande Demers auprès des députés et des ministres de la Justice et du Travail.

Au cabinet du ministre du Travail, on dit suivre de près le traitement du cas de Mme Demers. «M. Després est très sensible au dossier», a affirmé son attachée de presse.

Le ministre de la Justice n'écarte pas, quant à lui,

la possibilité d'étendre l'application de l'IVAC. «Cela fait partie de la réflexion en cours au ministère», a précisé l'attachée de presse du ministre Jacques Dupuis, sans toutefois s'avancer sur un échéancier.

Pendant ce temps, Mirlande Demers surnage au travers des comptes, des crises d'anxiété et de l'insomnie qui hante ses nuits. «Cela draine toute mon énergie. J'étais une militante superdynamique avant; maintenant je me ramasse avec une dépression sévère. C'est vraiment difficile», confie-t-elle.

Le Devoir

## Boulet aurait accordé la gratuité pour cinq ans

ROBERT DUTRISAC

Québec — L'opposition officielle a accusé la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet, d'avoir signé un bail gratuit de cinq ans en faveur de médecins avant même de vendre sa pharmacie, contrairement à ce que Mme Boulet écrivait dans une lettre qu'elle a fait parvenir à l'Ordre des pharmaciens du Québec.

S'appuyant sur un reportage de la télévision de Radio-Canada en Mauricie, la porte-parole de l'opposition officielle pour la santé, Louise Harel, a demandé des explications, lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, parce que «l'entente de gratuité, loin d'avoir un caractère temporaire, était d'une durée d'au moins cinq ans et

avait été conclue avant la vente de la pharmacie par la ministre.»

Dans sa lettre envoyée le 2 novembre dernier au président de son ordre professionnel, Jean-Yves Julien, Julie Boulet relate que son associé et elle avaient pris la décision de vendre leur pharmacie de Saint-Tite au printemps de 2003 et que la pharmacie a été vendue en août de la même année. Entre-temps, le bail qui les liait aux médecins de la clinique médicale attenante à la pharmacie a expiré «et nous n'avons pas requis de louer temporairement», écrivait Mme Boulet. «Considérant que le bail de cinq ans venait d'échoir, nous ne voulions pas engager les futurs propriétaires de la pharmacie dans une entente à long terme avec les médecins.»

Le reportage de Radio-Canada révèle qu'au contraire, la gratuité des locaux n'avait pas été consentie tem-

porairement mais qu'elle était garantie par un bail d'une durée de cinq ans signé par Mme Boulet et son associé avant la transaction. «Peut-il [le premier ministre] nous indiquer si sa ministre l'avait mis au courant de ces faits?», a demandé Mme Harel.

Répondant à la place de M. Charest, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jacques Dupuis, a répété qu'il fallait laisser l'ordre des pharmaciens, qui procède à l'examen de ce cas, «accomplir son travail» et attendre sa décision.

À l'Assemblée nationale, Julie Boulet ne s'est pas levée pour donner sa version des faits. A son cabinet, on a affirmé hier que la ministre s'en tenait à la version contenue dans sa lettre.

Le Devoir

# COMBINAISON PERDANTE.

LOI 7 LOI 8 LOI 25 LOI 30 LOI 31 LOI 32 LOI 34 LOI 57 LOI 61

DÉSYNDICALISATION

DÉSYNDICALISATION

FUSIONS FORCÉES

FUSIONS FORCÉES

SOUS-TRAITANCE

FIN DES GARDIÈRES A 55

DEHORS LA SOCIÉTÉ CIVILE

PAUVRETE

PRIVATISATION

MONSIEUR CHAREST, AVEC CETTE COMBINAISON VOUS AVEZ UNE CHANCE SUR 7 MILLIONS DE GAGNER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS.

NOUS NOUS SOUVIENDRONS DU BÂILLON.



CSN

# Votre téléphone résidentiel devient mobile.

Dès demain

Découvrez l'approche tout à fait nouvelle de Cité Fido<sup>MC</sup> qui vous offre les appels locaux illimités, en tout temps, dans la grande région de Montréal, pour seulement 45 \$ par mois.

Ce n'est pas tout. Les tarifs interurbains, ainsi que les services de Messagerie vocale et d'Afficheur, peuvent être aussi abordables, sinon plus, que ceux de votre service résidentiel actuel. Mieux encore : contrairement à votre service résidentiel, Cité Fido est aussi mobile que vous pouvez l'être.



Appels locaux illimités

**45 \$** par mois

Frais d'accès au réseau de 6,95 \$ compris



Un large éventail d'appareils dont le Motorola V400.

**Cité** | **fido**

Service résidentiel et mobile<sup>MC</sup>

Pour vous abonner, faites le **1 888 481-FIDO** ou visitez [citefido.ca](http://citefido.ca). Pour mettre nos prix à l'épreuve, visitez [duelfido.ca](http://duelfido.ca).

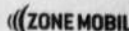
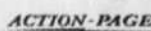
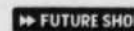
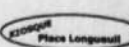
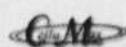
Les appels locaux sont illimités dans la zone Cité. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer dans la zone Cité. Des frais de gestion de 50 \$ s'appliquent à l'activation. Des frais de 25 \$ par mois pour le service d'appel d'urgence 911 s'appliquent. Sujet à la Politique d'utilisation équitable de Fido. Détails en magasin. Cité Fido et la signature Cité Fido, Service résidentiel et mobile, sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

**LES MAGASINS**

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère

- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries des Sources
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



## • LES ACTUALITÉS •

## Un pas vers un vaccin contre le sida

Paris — Un groupe de chercheurs français a réussi à produire des anticorps capables de bloquer, en laboratoire, l'infection de cellules humaines, des lymphocytes, par différentes souches du virus du sida, selon leurs travaux publiés hier dans la revue spécialisée *Immunology*.

Ces résultats obtenus *in vitro*, en éprouvette, par l'équipe d'Ara Hovanessian (CNRS-Institut Pasteur, Paris), en collaboration avec l'équipe de Sylviane Muller (CNRS, Strasbourg, est de la France), «ouvrent des perspectives intéressantes pour le développement d'un vaccin contre le sida», selon les chercheurs.

Plus de vingt ans après l'identification du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la pandémie du sida reste l'un des défis majeurs de santé publique à l'échelle mondiale, rendant le besoin d'un vaccin plus que jamais nécessaire.

## Anticorps neutralisants

L'un des défis de cette recherche vaccinale est d'induire la production d'anticorps neutralisants, afin d'inhiber l'infection de nouvelles cellules et de réduire ainsi le nombre de particules virales (la charge virale) et le nombre de cellules infectées de façon latente dans les différents réservoirs du virus, cachés dans l'organisme.

Les anticorps fabriqués par des lapins bloquent en éprouvette l'invasion de globules blancs, impliqués dans la défense de l'organisme (des lymphocytes T CD4), par les différentes souches du virus du sida le plus répandu sur la planète, le VIH-1. C'est la première fois que

des anticorps dirigés contre une protéine d'enveloppe du VIH-1 réagissent à différentes souches testées, selon les chercheurs.

Les chercheurs ont identifié une portion (ou «domaine») de la protéine gp41 d'enveloppe du virus agissant sur un constituant de la membrane des cellules, la Cavéoline, qui, avec d'autres composants de la membrane cellulaire, intervient lors de l'entrée dans la cellule d'éléments extérieurs, comme les virus. Toutes les souches du virus isolées à ce jour possèdent cette portion de protéine d'enveloppe appelée «CBD1».

Les chercheurs ont immunisé les lapins à l'aide d'un produit de synthèse semblable au «CBD1». Testé *in vitro*, le sérum des lapins immunisés s'est montré capable non seulement d'inhiber l'infection des lymphocytes par des virus du sida appartenant aux différents sous-types viraux, mais aussi de perturber la reproduction du virus, en conduisant à la «production de virus défectifs, incapables d'infecter d'autres cellules».

Le produit de synthèse apparaît plus susceptible de déclencher la production d'anticorps que sa forme naturelle.

L'idée serait donc d'injecter le produit de synthèse à des individus sains ou porteurs du VIH pour qu'ils se mettent à fabriquer des anticorps neutralisant le virus.

Il pourrait ainsi entrer dans la composition de préparations vaccinales expérimentales à visée préventive ou thérapeutique, pour les séropositifs.

Agence France-Press

## EN BREF

## Inefficaces appuie-têtes

Washington — Plus de la moitié des sièges de voiture ne protègent pas adéquatement contre les traumatismes cervicaux, ce qu'on appelle couramment le «coup de fouet» ou *whiplash*, lors d'un accident de circulation, révèlent des tests menés par l'industrie américaine de l'assurance. Dans ses résul-

tats dévoilés dimanche, l'Insurance Institute for Highway Safety (Institut de l'assurance pour la sécurité routière) note que les voitures de General Motors figurent parmi les modèles qui obtiennent les pires résultats, tandis que les Volvo et Saab ont les meilleures performances. L'organisme a évalué plusieurs dizaines de combinaisons de sièges et d'appuie-têtes installés dans les différents véhicules vendus sur le marché américain. — AP

## Les jeunes adultes montréalais consomment plus de psychotropes

Chez les 20-24 ans, 8,4 % des hommes présentent un risque élevé de dépendance à l'alcool

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Bien qu'elle se soit stabilisée depuis 1999 à Montréal, la consommation de psychotropes demeure une préoccupation réelle pour le Comité permanent de lutte à la toxicomanie (CPLT), qui s'inquiète du peu d'énergie que lui consacre le ministère de la Santé et des Services sociaux. Résultat: une banalisation grandissante des effets de l'alcool et du cannabis chez les jeunes adultes, qui consomment plus, plus souvent.

Si 2 % des Montréalais présentent un risque élevé de dépendance à l'alcool, ce taux grimpe à 5,4 % chez les jeunes de 20 à 24 ans, et à 8,4 % pour les jeunes hommes de cette même tranche d'âge. «On a un groupe qui est peut-être passé inaperçu et qui, en matière de consommation, nous inquiète énormément. Il faudra trouver des moyens pour aller les rejoindre, d'autant plus que ce sont des gens qui sont très sollicités par l'industrie», a expliqué le directeur général du CPLT, Michel Germain.

Idem du côté de la consommation du cannabis, alors que l'abus et la dépendance à la marijuana accaparent 24 % des diagnostics secondaires notés lors d'une admission à l'hôpital pour usage de drogues illicites. «On a observé que les diagnostics secondaires rapportés par les médecins montraient une augmentation de cas de cannabis. Auparavant, c'était plus marginal. Cela montre qu'il y a plus de consommateurs de cannabis et qu'il y en a plus qui développent une forme de dépendance», poursuit M. Germain, qui précise que le nombre de consommateurs de cannabis a doublé en dix ans.

Rendu public hier par le CPLT et l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des jeunes consommateurs de coolers. «On a un groupe qui est peut-être passé inaperçu et qui, en matière de consommation, nous inquiète énormément», a expliqué le directeur général du CPLT, Michel Germain.

## Des bons coups

(ADRLSSS), le document intitulé *Portrait de la consommation de psychotropes à Montréal* présente l'évolution de la consommation d'alcool, de drogues illicites et de médicaments des Montréalais de 1999 à 2003. Il ressort que la toxicomanie a des effets directs sur les taux d'hospitalisation, de mortalité, de détention et de traitement.

À Montréal seulement, on recense chaque année près de 11 500 hospitalisations reliées à la consommation de psychotropes. Parmi ceux-là, 8000 sont attribuables à l'alcool, 2000 aux drogues illicites et 1500 aux drogues licites-illicites. Plus dramatique encore, environ 550 décès sont chaque année directement attribuables à la consommation de psychotropes, 253 à l'alcool, 178 aux drogues licites-illicites et 117 aux drogues illicites.

Sur une note plus encourageante, le rapport montre que le nombre de visites effectuées dans les centres d'accès au matériel stérile d'injection a augmenté de près de 25 % au cours des dernières années, passant d'environ 50 000 en 1999 à 62 000 en 2003. «On parle de changement de mentalité et d'habitudes chez les consommateurs, ce qui est très encourageant», a noté M. Germain.

Une diminution constante depuis quatre ans du nombre d'arrestations par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour conduite avec facultés affaiblies a également été notée, ce nombre passant de 2740 en 2000 à 2300 en 2003.

Malgré ces bons coups, le président du CPLT, Rodrigue Paré, a tenu hier à rappeler l'importan-

ce de consolider les actions des personnes et des organisations concernées par la consommation de psychotropes pour obtenir un meilleur contrôle sur l'offre et la demande.

«Les soins en toxicomanie sont les mesures les plus efficaces et les plus rentables après celles du cancer», a remarqué M. Paré, qui demande la mise en place d'un système de surveillance du phénomène pour que l'argent soit investi là où les besoins sont les plus urgents.

«Les budgets en toxicomanie occupent un demi de 1 % du budget total de la santé alors que ces conséquences sont bien plus grandes», a déploré M. Paré, qui a profité de l'occasion pour inviter le ministère à faire de cet enjeu l'une de ses priorités nationales.

Le Devoir

## EN BREF

## Demande de recours contre GM

Une demande d'autorisation pour intenter un recours collectif contre le fabricant d'automobiles GM a été déposée vendredi dernier à la Cour supérieure de Montréal. Selon le plaignant, Stéphane Vermette, de Blainville, la rouille qui est apparue sur les Chevrolet (modèle Venture) et Pontiac (modèle Transport/Montana), des années 1998 à 2004, constitue un vice de fabrication caché. Si la cour autorise le recours, Stéphane Vermette réclamera de GM le remboursement des frais liés au remplacement des pièces atteintes par la rouille, soit 2835 \$, la somme de 300 \$ pour les inconvénients subis et un autre montant de 500 \$ à titre de dommages exemplaires, pour un total de 3635 \$. Les poursuivants estiment que de 20 000 à 30 000 propriétaires et locataires des deux groupes de véhicules ont pu éprouver le même problème. Un juge devrait entendre la demande au cours du mois de février 2005. — PC

## Waseem retire sa plainte

La jeune Irène Waseem, expulsée d'un collège privé catholique en septembre 2003 parce qu'elle portait le voile islamique, a retiré lundi sa plainte auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) contre le collège Charlemagne. Il y a quelques semaines, le président du Conseil musulman de Montréal dénonçait la lenteur du traitement du dossier par la CDPJ. Le collège privé et la famille de Mme Waseem en seraient venus à une entente à l'amiable pour compenser les coûts d'éducation engendrés par son expulsion. — Le Devoir

# 8

## jours

### exceptionnels

UNE FOIS PAR AN  
DU 13 au 22 NOVEMBRE

Ouvert les dimanches 14 et 21

Pendant 8 jours exceptionnels Roche-Bobois vous offre des prix irrésistibles sur les canapés cuir et tissu, les meubles et accessoires. 8 jours pour satisfaire tous vos rêves de décoration.



**ROCHE BOBOIS**  
PARIS

LA VRAIE VIE COMMENCE À L'INTERIEUR

MONTREAL 505 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY TEL (514) 350-9070  
OTTAWA 22 YORK STREET TEL (613) 860-3273  
TORONTO 101 PARLIAMENT STREET TEL (416) 366-3273


www.roche-bobois.com

## Venez rencontrer nos auteurs

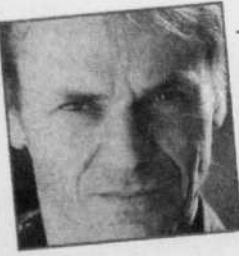
au Salon du livre de Montréal  
au stand n° 638 du journal

# LE DEVOIR


### Séances de signatures :



— Garnotte —  
**Des caricatures propres... à 2004**  
Samedi 20 novembre de 13h à 14h



— Jacques Nadeau —  
**• Cavalia**  
**• Le Québec.**  
**Quel Québec?**  
Samedi 20 novembre de 14h à 15h



— Louis Cornellier —  
**• Figures québécoises**  
**• Foi critique**  
Vendredi 19 novembre de 17h à 18h  
Samedi 20 novembre de 15h à 16h

Au plaisir de vous retrouver à notre stand à la Placé Bonaventure!

Les VOYAGES FLEUR DE LYS

Réservez votre place pour assister à l'une de nos présentations :

514-939-9999

ou 1-888-713-3211 (places limitées)

1258, rue Berr, bureau 300, Montréal (Qc)

Club Med Coupon rabais 100\$

réservez jusqu'au 31 déc 2004 pour un voyage en 2004 ou 2005 et économisez \$100/pers. Sur prix annoncé par Club Med

Espagne:	présentation le 24 nov. 18h30 et le 30 nov. 14h	RSVP
Australie:	présentation le 7 déc. 14h	RSVP
Côte d'Azur:	présentation le 1er déc 14h et le 8 déc. 18h30	RSVP
Tunisie:	présentation le 30 nov. 18h30 et le 8 déc. 14h00	RSVP
Thaïlande:	prés. le 7 déc. 18h30	RSVP
Mexique - Isla Holbox:	prés. 1 <sup>er</sup> déc. 18h30	

(d'après le Québec)

## • LES ACTUALITÉS •

## Les cégeps au centre de folles rumeurs



JACQUES NADEAU LE DEVOIR  
Des étudiants flânent à l'entrée du cégep du Vieux-Montréal. Promise pour l'automne depuis la fin de juin dernier, la réforme du ministre Pierre Reid encourage les ragots, signe évident du climat d'incertitude qui règne au sein du personnel des collèges.

MARIE-ANDRÉE  
CHOUINARD

Alors que la Coalition-cégeps manifesterait aujourd'hui clairement son impatience au ministre de l'Éducation à l'Assemblée nationale, le plan d'action sur les collèges promis pour l'automne donne lieu aux plus folles rumeurs, de la disparition de la philosophie jusqu'au maintien complet du *statu quo* sur la formation générale.

De quoi se nourriront les cégeps? Promise depuis la fin de juin dernier pour l'automne, la réforme du ministre Pierre Reid encourage les ragots, signe évident du climat d'incertitude qui règne au sein du personnel des collèges. Exit la philo ou alors formation générale inchangée? Exigences d'admission modifiées collège par collège? Relations de travail négociées sur le plan local? Les interprétations sont diverses et traduisent la difficulté à pointer les décisions prises par la direction du MEQ.

«On ne sait jamais à quoi s'attendre avec ce ministre!», affirmait hier la critique de l'opposition Pauline Marois, députée de Taillon. «Avec lui [Pierre Reid], c'est soit l'éléphant qui accouche d'une souris ou, au contraire, la surprise la plus totale.»

#### Une pétition de 60 000 noms

Au nom de la Coalition-cégeps, Mme Marois déposera aujourd'hui à l'Assemblée nationale une pétition noircie de 60 000 noms recueillis depuis le printemps dernier. Ces signataires, parents, étudiants, employés de cégeps, enseignants, réclament le maintien d'un «réseau public et gratuit, distinct des ordres d'enseignement secondaire et universitaire», de même que le *statu quo* sur la formation générale commune aux secteurs préuniversitaire et technique.

La Coalition-cégeps n'a pas fait un choix innocent en s'adressant aujourd'hui au ministre de l'Édu-

cation, puisque, outre Pierre Reid, elle cible Paul Gérin-Lajoie, premier ministre de l'Éducation au Québec et bâtisseur des tout premiers cégeps. Sa présence à l'Assemblée nationale aujourd'hui et demain à titre de ministre honoraire, pour souligner les 40 ans du MEQ, laisse espérer à la coalition qu'il plaidera auprès du ministre Reid pour une plus grande unité des cégeps.

«On demande au ministre Reid de cesser le supplice parce que, dans les collèges, l'atmosphère est bien mauvaise», explique le président de la Fédération autonome du collégial (FAC), Alain Dion. «Dans les cégeps, on est en mode attente, et tout le monde est inquiet de savoir exactement ce qui transparaîtra des décisions du ministre», ajoute Marjolaine Côté, présidente du secteur cégeps de la Fédération des employés de services publics (FEESP-CSN).

«Le ministre a lancé des messages dans toutes les directions et il a mis le réseau à feu et à sang», dé-

nonce Mme Marois, qui le questionnera sur ses intentions concernant les cégeps.

Les consultations «privées» du ministre ne sont toutefois pas encore terminées: après avoir vu la FAC et la majorité des directions de collège, M. Reid doit rencontrer encore deux autres syndicats de même que l'association des cadres des collèges. «Le ministre ne peut pas conclure avant d'avoir terminé sa consultation, comprend le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher. Nous savons qu'un rapport sur la formation professionnelle et technique est attendu pour février; quant au reste, il doit faire connaître ses décisions d'ici à la fin de l'automne.»

Des modifications à la Loi sur les collèges et au Règlement sur les études collégiales sont quasi assurés. Pierre Reid doit aussi soumettre le contenu de sa réforme à l'œil avisé du conseil des ministres.

Le Devoir

## Plus de 500 patients rappelés par le CHUQ

### Des tissus greffés entre 1984 et 2002 étaient peut-être infectés

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) a lancé vendredi un vaste rappel à 567 de ses patients ayant subi, entre 1984 et 2002, une reconstruction de l'oreille pour laquelle des tissus en provenance de la British Columbia Ear Bank (BCEB) ont été utilisés. Il existerait un risque théorique que ces tissus aient été prélevés sur des donneurs infectés par la syphilis.

Santé Canada a en effet détecté, en effectuant une inspection administrative des opérations pratiquées par la BCEB, des déficiences dans la méthodologie pratique de cet organisme,

maintenant fermé. Les contrôles de qualité pour la stérilité que faisait la BCEB n'étaient pas absolument certains, écrit le CHUQ dans un communiqué diffusé hier en fin de journée. D'autres déficiences ont été détectées dans le «formulaire de consentement au prélèvement, au niveau de la tenue des registres portant sur les procédures de stérilisation et les analyses de dépistage sanguin effectuées chez les donneurs de tissus».

Inquiet de ces découvertes, Santé Canada a envoyé un premier avis au CHUQ en février 2003, ce qui a mis un terme à l'utilisation des tissus achetés par le CHUQ à la BCEB. Un an plus tard, une enquête faite par l'hôpital américain Providence

Health Care a conclu à la «présence de tests positifs pour l'hépatite B et la syphilis chez les donneurs de tissus utilisés».

«Nous avons donc décidé à ce moment de rappeler nos patients», explique le directeur des communications du CHUQ, Pierre Lafleur. Plus de 5000 dossiers de patients ayant subi ce type de chirurgie ont alors été identifiés par l'établissement. Après analyse, 567 patients ont reçu un avis de rappel pour aller passer des tests. Plus de la moitié de ceux-ci proviennent de la région de Québec.

#### Risques minimes

Les patients visés par le rappel seront testés pour vérifier qu'ils n'aient pas contracté une hépati-

te B ou C, le VIH 1 ou 2, le HTLV 1 ou 2 ou la syphilis. «Les risques sont minimes, dit Pierre Lafleur. Nous ne sommes pas inquiets des résultats, mais il faut faire la vérification. Selon les chiffres du Providence, il y aurait 40 donneurs cadavériques utilisés par le BCEB qui pourraient potentiellement avoir été porteurs d'une forme d'hépatite, sur les quelque 6000 donneurs utilisés au total. C'est la raison pour laquelle le risque est si bas.»

Aucun donneur porteur du VIH n'a été détecté, mais la possibilité existe théoriquement, ajoute M. Lafleur, puisque les registres prouvant le contraire n'ont pu être produits par le BCEB.

Le Devoir

## De nouveaux cas de vache folle ne sont pas exclus

DENNIS BUECKERT

Ottawa — Il n'est pas exclu que de nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) fassent surface au Canada, affirme l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

L'agence a indiqué hier que le nombre de tests visant à détecter la maladie sera porté à 38 000 l'année prochaine, comparativement à 8000 cette année.

«Il ne faudrait pas se surprendre que l'augmentation de la surveillance permette de détecter un petit nombre de cas d'infection à l'ESB, a déclaré la porte-parole de l'ACIA, Frédérique Moulin. Compte tenu de ce que nous savons de l'introduction de la maladie en Amérique du Nord, de nouveaux cas sont prévisibles.»

«D'autant plus que nous tenons pour acquis que la contamination à l'ESB est toujours présente dans les troupeaux canadiens. C'est donc dire que rien ne changerait dans notre façon d'assurer la protection des aliments et des troupeaux si on trouvait de nouveaux cas d'infection», a-t-elle expliqué.

C'est la première fois qu'un représentant de l'ACIA admet publiquement l'existence possible de nouveaux cas de la maladie de la vache folle au Canada. L'année dernière, un scientifique du ministère fédéral de la Santé avait été officiellement réprimandé pour avoir déclaré qu'on ne pourrait jamais éradiquer la maladie au Canada.

Jusqu'ici, un seul cas d'animal atteint de l'ESB a été découvert au Canada, soit le cas d'une vache dans une ferme albertaine qui remonte au 20 mai 2003. Un deuxième animal infecté a été découvert dans l'État de Washing-

ton, mais cet animal provenait également de l'Alberta.

#### Embargo

Depuis la découverte du premier animal atteint d'ESB, plusieurs pays, dont les États-Unis, ont fermé leurs frontières au bœuf canadien. L'embargo a été levé partiellement par les États-Unis, le principal client du bœuf canadien, mais seulement pour certaines coupes de bœuf provenant d'animaux âgés de moins de 30 mois.

L'embargo demeure en vigueur pour les importations d'animaux vivants ou pour les coupes de bœuf provenant d'animaux âgés de plus de 30 mois. L'âge des animaux est considéré comme important parce que des études ont indiqué que le risque d'infection par l'ESB augmentait chez les bovins âgés de plus de 30 mois.

Le cas de la vache albertaine atteinte d'ESB a longtemps été considéré comme unique. Ce qui a contribué à augmenter la frustration des producteurs de bœuf et de l'industrie, qui ont perdu plus d'un milliard de dollars à cause de l'embargo.

Mais la découverte d'un nouveau cas ne devrait pas nuire aux efforts visant la levée complète de l'embargo, estime Cindy McCrea, de l'Association canadienne des éleveurs de bétail. Selon elle, les nouveaux règlements américains sur les importations de bœuf permettront ces importations venant de pays à faible risque d'ESB. Par faible risque, il faut entendre un cas par million de bêtes.

«Au Canada, cela voudrait dire 12 à 14 cas par année, et nous ne pensons pas en arriver là», a déclaré Mme McCrea.

Presse canadienne

## Réduction des déchets: le Québec accuse un an de retard

LOUIS-GILLES  
FRANCŒUR

Le Québec accuse un an de retard dans l'atteinte de ses objectifs en matière de réduction des déchets voués à l'élimination, en raison du retard des municipalités à se mettre au travail et du retard de Québec à adopter certains règlements et normes.

C'est ce qu'a soutenu hier le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE), en marge du Rendez-vous 2004 sur la gestion des matières résiduelles, un rendez-vous annuel des acteurs privés et publics qui se tient cette année dans la Vieille Capitale.

Pour le président du RNCRE, Guy Lessard, le secteur municipal traîne décidément de la patte:

«Malgré près d'un an de retard aujourd'hui sur l'échéance, seulement la moitié des MRC ont adopté un règlement pour mettre en application leur plan de gestion des matières résiduelles». M. Lessard aurait pu ajouter qu'une dizaine de MRC au moins n'ont pas encore terminé l'exercice de planification en vue d'éliminer leurs déchets par les filières de la récupération et du recyclage.

«Plus fondamentalement, ajoute Guy Lessard, même si le taux de récupération des déchets progresse, la quantité de résidus que produit annuellement chaque Québécois ne cesse de s'accroître, si bien que la quantité de matières éliminées stagne au lieu de décroître.»

#### Recyclage

Le dernier bilan produit par Re-

cyc-Québec indique que le taux de recyclage des matières susceptibles d'être récupérées et recyclées a augmenté de 2000 à 2002, passant de 39 % à 47 %. Québec veut recycler 65 % de ses matières résiduelles — celles qui sont susceptibles d'être récupérées à des fins de réutilisation, de recyclage ou de valorisation énergétique — d'ici 2008. Si la proportion de récupération a augmenté de 8 % globalement, c'est en grande partie en raison des efforts consentis par les industries, commerces et institutions (les «ICI»), qui recyclent désormais 55 % des matériaux voués à l'élimination. En comparaison, le secteur municipal ne récupère que 19 % de ses matières résiduelles. Globalement, le progrès stagne parce que, si le volume des déchets récupérés a augmenté d'un

million de tonnes en deux ans, le volume des déchets dans la province a augmenté de 660 000 tonnes, ce qui réduit le gain net à seulement 400 000 tonnes.

Du côté des ressourceries, on réclamait du ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, qu'il investisse massivement dans le réseau de ressourceries. «Nous pouvons récupérer 65 % des matières résiduelles d'ici 2008 si nous avons les moyens de le faire», affirmait de son côté Jacques Beaudet, président du Réseau des ressourceries du Québec. Ces 40 entreprises d'économie sociale récupèrent présentement 57 000 tonnes de déchets par année, tout en créant 1000 emplois durables.

Le Devoir

Je prends l'influenza en grippe.

# Je me fais vacciner!

Campagne de vaccination gratuite contre l'influenza (grippe) pour les 60 ans ou plus et les personnes à risque

### Pourquoi se faire vacciner ?

- Parce que l'influenza, aussi appelée grippe, est une infection virale très contagieuse.
- Parce que l'influenza peut entraîner de sérieuses complications qui peuvent parfois être mortelles pour certaines personnes particulièrement vulnérables.
- Parce que le vaccin annuel contre l'influenza est le moyen le plus efficace de se protéger contre cette infection.

### Quand se faire vacciner ?

- Le vaccin est offert à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Pour vous faire vacciner, adressez-vous à votre médecin ou informez-vous à votre CLSC.
- Le vaccin est gratuit pour les personnes âgées de 60 ans ou plus. Il est également gratuit pour les personnes à risque élevé de complications ainsi que pour leur entourage. Demandez à un professionnel de la santé si vous faites partie d'un de ces groupes à risque.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre l'influenza.

[www.msss.gouv.qc.ca/influenza](http://www.msss.gouv.qc.ca/influenza)

Santé  
et Services sociaux

Québec

## É D I T O R I A L

## La victoire de Rice

La désignation de Condoleezza Rice à la tête du département d'État confirme l'emprise des néoconservateurs sur la politique américaine. Dans la foulée de cette nomination, il faut s'attendre à davantage d'unilatéralisme, à une remise en question constante des alliances ou traités. Rice à la tête de la diplomatie américaine est également le symbole de l'appétit. Celui du président Bush pour plus de cohésion.

**B**n vétéran des gouvernements Reagan et Bush père, Colin Powell partageait les vues des conservateurs dits réalistes. À l'instar de George Shultz, James Baker, Paul Nitze et autres architectes de la politique étrangère des États-Unis, Powell estimait que la gestion des dossiers devait s'articuler avec une certaine dose de multilatéralisme. Pour les membres de ce groupe, l'Amérique avait impérieusement intérêt à s'appuyer sur les alliances conclues avec les Européens. Car eux tous partageaient, entre autres choses, un espace commun de sécurité (*security community*).

Cette conception du monde tranchait passablement avec celle de Dick Cheney, vice-président, et Donald Rumsfeld, ministre de la Défense, se font du rôle des États-Unis. Pour ces adeptes d'un néoconservatisme fortement empreint de nationalisme, l'heure de l'ambition impériale ayant sonné le camp des réalistes doit être relégué aux rayons de l'histoire. C'est à cause des deux chefs de file du courant nationaliste que Powell a avalé bien des couleuvres au cours des quatre dernières années.

Au fil des mois ou plutôt des dossiers, le duo Cheney-Rumsfeld a toujours affronté Powell de manière à réduire son influence sur les affaires de l'État à l'épaisseur d'un papier à cigarettes. En Condoleezza Rice, ils ont trouvé une alliée de la première heure. S'ils ont laissé Powell s'occuper du dossier Chine-Corée du Nord, s'ils l'ont laissé discuter avec les Européens dans le cadre du dossier iranien, le nucléaire iranien, ils se sont par contre employés à conserver la main haute sur le dossier irakien. Ils ont été assez retors, c'est le cas de le dire, pour faire en sorte que ce soit Rice et non Powell qui poursuive les négociations sur le partenariat stratégique avec la Russie.

Tout au long au premier mandat de Bush, Rice a davantage épousé les conceptions, ou parti pris, de Cheney-Rumsfeld que celles de Powell. Et comme c'est elle qui, plus que tout autre initié de la Maison-Blanche, a l'oreille du président, on devine qu'il fut aisé pour les néoconservateurs de conclure sur des sujets selon leurs desiderata. Entre eux, Cheney, Rumsfeld et Rice, les affinités sont aussi nombreuses qu'elles sont prononcées.

En cette histoire, on doit se rappeler le texte que Rice a signé en septembre 2002. Invitée par le président à définir ce que devait être la politique stratégique des États-Unis, Rice avait alors souligné que le pays disposait, pour ainsi dire, d'une occasion unique. Depuis l'implosion du bloc soviétique, il était le seul à pouvoir étendre la démocratie à travers le monde. De fait, les États-Unis étaient justifiés d'user de la frappe préventive.

Cette posture devait particulièrement séduire les plus idéologues des néoconservateurs. On pense ici à Paul Wolfowitz, le numéro deux du Pentagone, Richard Perle, du Defense Policy Board, et d'autres mandarins du régime. Rice et eux sont en phase, au même diapason. D'autant plus qu'à la différence d'un Cheney, d'un Rumsfeld, voire du président lui-même, ils viennent du même monde: l'université. Toujours est-il que c'est au sein de ce clan que l'on retrouve les adversaires des alliances. Plus précisément, pour eux, les alliances et traités ont ceci de superflu qu'ils nuisent aux intérêts du pays.

Après avoir conquis les néoconservateurs nationalistes, après avoir rassuré les idéologues de la bande, Rice a donc été propulsée au centre nerveux du pouvoir. Entre elle et le président, entre elle et le chef de file du clan des religieux, la connivence est totale. D'autant plus qu'elle et lui ne sont pas habitués par la moindre incertitude. Ils ne sont pas dans le doute, mais dans la certitude. Et le questionnement? On le laisse à qui croit en la démocratie.

## Saupoudrage électoral

**A**u point de départ, l'idée était bonne. Elle consistait à partager avec les grandes villes la taxe fédérale sur l'essence pour les aider à surmonter les problèmes de financement des infrastructures auxquels elles font face. Paul Martin leur avait promis lorsqu'il faisait campagne pour accéder à la direction du Parti libéral. Devenu premier ministre, il a vite été rejoint par la réalité électorale. S'apercevant qu'il y avait aussi des électeurs en dehors des grandes villes, il a changé son fusil d'épaule pour promettre que tout le monde aurait sa part.

Saupoudrer cet argent sur l'ensemble des villes et collectivités canadiennes sera sans nul doute électoralement rentable. Lors de la prochaine campagne électorale, les libéraux pourront évoquer les projets d'infrastructure qui seront en train d'émerger ici et là. Le seul problème, ce sera qu'aucun de ces projets ne pourra avoir d'incidence significative. On aura bouché quelques trous, sans plus!

Le problème du renouvellement des infrastructures est partout criant. Toutes les municipalités ont dans leurs cartons des projets urgents qui attendent. Mais, parce que les besoins sont plus grands que les moyens dont disposent les corps publics, la nécessité d'établir des priorités devrait justement s'imposer. Pour l'instant, Ottawa emprunte la voie contraire en proposant de distribuer son argent tout simplement au prorata de la population de chaque province.

Paul Martin peut croire qu'il se comporte ainsi en bon père de famille qui traite également tous ses enfants. Ce qu'il oublie, toutefois, c'est que tous ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés. Dans les grandes villes, où se concentre 65 % de la population canadienne, les besoins sont plus grands. Les problèmes y sont plus gros et les solutions plus coûteuses. Sans renier sa promesse faite aux petites municipalités, son gouvernement doit reconnaître cette réalité au moyen d'une formule de partage des produits de la taxe sur l'essence qui soit plus appropriée.

Un compromis intéressant a été mis de l'avant par le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et appuyé par ses collègues des autres grandes villes. Selon ce compromis, 75 % de l'argent de la taxe sur l'essence serait partagé au prorata de la population de chaque province et 25 % en fonction du nombre d'usagers des transports en commun. Ainsi, on donnerait un statut prioritaire au renouvellement des infrastructures des transports en commun, qui est un problème partagé par toutes les grandes agglomérations.

Comme il se devait, la proposition a suscité des réactions négatives dans les petites municipalités. Une petite guerre de clocher s'est même déclarée, Montréal et Longueuil claquant la porte de l'Union des municipalités du Québec, dont les membres sont en majorité des villes de petite taille. Une guerre dont le seul gagnant sera le gouvernement Martin, qui sera d'autant plus aise de n'en faire qu'à sa tête. Une fois de plus.



Serge Truffaut



## Fin des rosa, rosa, rosam...

Le déclin de l'enseignement du latin a suivi la Révolution tranquille. La mode se tournait alors vers l'enseignement des sciences prétendument parce qu'il fallait orienter les étudiants vers les carrières prometteuses comme la finance, les technologies, etc. Personne n'a alors pris la défense du latin comme outil idéal de formation de la pensée et de la logique qui doit être présente dans l'étude des mathématiques et des sciences, *a fortiori* lorsque ces études conduisent à des postes de commande.

Ce n'est pas sans raison que les collèges classiques, enseignant les humanités (latin et grec) comme les sciences, gratifiaient les étudiants d'un diplôme très apprécié par les employeurs. En assénant le coup fatal au latin, sans le remplacer par une formation équivalente, on recule.

Jean-Marie Desgagné  
Québec, le 11 novembre 2004

## Pas si simple, la politique

L'instrumentalisation de la lutte du peuple québécois pour sa libération nationale, c'est-à-dire pour son indépendance nationale et son émancipation économique, sociale et culturelle, effectuée par Françoise David, me confirme dans ma perception d'elle comme un des grands opportunistes actuels de la politique québécoise. D'autant plus qu'elle recule déjà devant les arguments négatifs d'une partie des membres de son mouvement.

Peut-être deviendra-t-elle la preuve qu'il n'est pas si simple, quand on veut profondément transformer la société, de passer de l'action sociale à l'action politique, la première résidant dans les négociations avec le pouvoir, la seconde dans la fermeté de l'opposition au pouvoir.

Andrée Ferretti  
Le 14 novembre 2004

## L E T T R E S

## Le pas de deux des gouvernements

La La La Human Steps a frôlé la faillite il y a quelques années. Je comprends fort bien que face aux questions d'un journaliste, Lynda Clouette-Mackay, directrice générale de cette troupe, doive bien distinguer la situation financière de sa compagnie de celle de la Fondation Jean Pierre-Perreault. Mais le fait est que même si on conclura probablement à un grave problème de gestion et de leadership dans ce cas, il n'en demeure pas moins que la situation de la Fondation Jean-Pierre-Perreault est aussi causée par un manque de financement public chronique en danse contemporaine. Il faut le dire haut et fort et recentrer le débat sur cet enjeu de fond.

Nos gouvernements s'imaginent qu'ils fournissent un financement important aux tournées internationales de nos artistes (et, à ce compte, à la création artistique). Certes, ils investissent. Mais cela demeure insuffisant par rapport aux besoins grandissants, et c'est proprement indécent par rapport au budget total de l'État. Et ce, sans parler des surplus scandaleux de Paul Martin, des paradis fiscaux et autres moyens d'évasion fiscale qui sont tolérés, voire encouragés, privant l'État de milliards de dollars. Tout cela dans un pays riche comme le Canada, qui dérive de plus en plus vers des valeurs de droite, voilà qui est à mes yeux très inquiétant pour l'avenir de l'art vu autrement que par la lognette du marché.

Catherine Caron  
Montréal, le 15 novembre 2004

## Quelles limites aux Bougon?

L'émission *Les Bougon* du 10 novembre abordait le thème de la sexualité des enfants. La petite Mao, huit ans selon le scénario, vend à ses petits amis garçons, de son âge ou presque, le droit de

voir les seins de sa sœur prostituée. Un des enfants n'ayant pas assez d'argent pour aller plus loin dans ses fantasmes, elle lui offre de lui montrer ses propres seins. Elle conçoit ensuite un plan parce que l'enfant veut toucher aux seins de la prostituée. C'est Junior, qui, obèse, a de gros seins, fournira ses seins pour l'expérience alors que l'enfant aura les yeux bandés.

C'est drôle, mais en même temps, on rit jaune. Voir des enfants d'âge prépubère dans de telles situations est plutôt choquant. Le tour qu'on joue à l'enfant n'est pas qu'une petite arnaque à la Bougon. Dans le contexte juridique du Canada, c'est une grave offense d'attouchement sexuel envers un enfant, commise par un adulte avec la complicité d'un autre enfant.

Présenter cela comme une situation rigolote est assez risqué, surtout pour un très jeune auditoire. Peut-on se permettre de banaliser ce genre de situation? N'est-ce pas là le souhait des pédistes et des agresseurs d'enfants que ceux-ci perçoivent ce type de sexualité comme étant banale ou drôle? Notez aussi le style du discours: plus c'est cochon, plus ça coûte cher (ou plus ça rapporte). L'argent semble le seul critère puisque les Bougon ne voient aucune distinction entre des clients enfants et des clients adultes aussi longtemps que les enfants paient le prix.

Pourquoi tout d'un coup l'exploitation sexuelle infantile n'est-elle plus un sujet tabou? Pourquoi peut-on en présenter des scénarios dans une comédie à grosses cotes d'écoute à des heures où de jeunes yeux peuvent constater que les parents n'ont aucun scrupule à ce sujet car ils en rient de bon cœur? Quelles sont les limites qu'on impose à cette émission? Radio-Canada a-t-elle vraiment besoin de jouer à la roulette russe avec la sexualité infantile pour stimuler ses cotes d'écoute? Ce que les enfants retiendront de cette émission, en plus de la banalité de semblables gestes, est le côté payant de la sexualité, à la fois en tant que client qu'en tant que travailleur du sexe. [...]

Jeannot Vachon  
Québec, le 14 novembre 2004

## LIBRE OPINION

## Festivals de cinéma: priorité au français

CLAUDE RACINE  
Directeur de la revue 24 images  
de 1987 à 2004

**E**n 1987, le nombre de plus en plus restreint de films en français ou sous-titrés en français au Festival des films du monde et dans les autres festivals de films à Montréal avait mené l'Association québécoise des critiques de cinéma à faire pression sur les organismes publics et les ministères subventionnaires afin qu'ils imposent aux différents festivals des critères pour respecter la langue de la majorité au Québec.

Nous fûmes plusieurs à intervenir sur la question dans différents journaux ou revues, depuis Odile Tremblay dans *Le Devoir* jusqu'à Luc Perreault dans *La Presse*. Pour ma part, je signai un éditorial à l'automne 1987 dans *24 images* sous le titre «FFM: un trou dans la loi 101».

Au cours des années qui suivirent, on fit un tout petit pas en accordant des fonds pour le sous-titrage numérique des films de la compétition officielle du Festival des films du monde. Puis, probablement de guerre lasse devant la politique officielle de bilinguisme à la pont-bridge du FFM, où les films ont toujours été systématiquement présentés à la bonjour-welcome, un film de... *a film by...*, de l'Italie-from Italy, etc., la situation se détériora toujours un peu plus d'année en année dans les autres sections du festival (par chance, il restait les films tournés en langue française!). L'intervention des médias devint de plus en plus épisodique et ténue: nous avions presque jeté l'éponge.

Aujourd'hui, alors que les institutions qui financent le cinéma s'apprennent à sélectionner, le 1<sup>er</sup> décembre, l'organisation qu'ils auront jugée la plus apte à organiser un festival international

de films majeur à Montréal, la situation du français est en bonne voie de devenir précaire dans nos différents festivals de cinéma.

Du côté du Festival des films du monde, à l'exception de la compétition officielle, des films des pays francophones et des quelques films autres qui sortirent en salle au cours des prochains mois, la quasi-totalité des projections en d'autres langues que l'anglais sont sous-titrés en anglais (les films en anglais, n'étant évidemment pas sous-titrés!). De toute façon, face à la politique de bilinguisme intégral du FFM, il était inévitable que nous en arrivions là.

## Même le Festival du nouveau cinéma...

La situation du français n'est guère plus reluisante au Festival du nouveau cinéma. De toute évidence, le festival parrainé par Daniel Langlois a tous les atouts pour devenir la manifestation cinématographique internationale de l'avenir à Montréal avec, en particulier, son avancée dans le champ du numérique ainsi que la qualité de sa programmation. Mais, là aussi, le côté sous-titrage en français laisse beaucoup à désirer: c'en est même plutôt gênant.

Cette année, à peine 50 % des programmes de longs métrages étaient sous-titrés en français (soit environ 140 programmes) alors que plus de 70 % des programmes (plus de 200) étaient soit en anglais, soit sous-titrés en anglais. La plupart des films français étaient sous-titrés en anglais et les films en anglais (qu'ils soient britanniques, indépendants américains ou canadiens-anglais) étaient, à quelques exceptions près, sans sous-titres français.

Un éminent journaliste français, de passage au festival, me faisait la remarque suivante: «Les

films français sont sous-titrés en anglais et les films en anglais ne le sont pas. À quoi bon venir ici pour voir des longs métrages indépendants américains qui ne sont pas sous-titrés alors que nous pourrions tous les voir à Paris sous-titrés en français au cours des prochains mois?»

Même le dernier film de la cinéaste française Agnès Varda, *Ydessa, les ours et etc.* (pièce majeure de la séance Cinévardaphoto), qui était annoncé au programme sous-titré en anglais, ne l'était pas: il était carrément en anglais sans sous-titres français (en transit soit du Festival de Toronto, soit du festival de New York).

A vrai dire, sur cette question majeure, il y a du sable dans l'engrenage des programmeurs du FNC. Le 10 octobre dernier paraissait dans *Le Devoir* un texte cosigné par Daniel Langlois et la directrice générale du Festival du nouveau cinéma, Sheila de la Varenne, ayant pour titre «Un festival international au service du public et de l'industrie», où les auteurs faisaient valoir l'importance du service au public cinéophile. Dans cette optique, il est à souhaiter que les institutions s'efforcent de privilégier tout particulièrement ce volet «service au public», public qui, au Québec, est très majoritairement francophone.

À cet égard, rappelons que tous les films présentés au Festival de Toronto qui ne sont pas en anglais sont sous-titrés en anglais, la même règle s'appliquant d'ailleurs dans tous les grands festivals internationaux, soit l'italien à Venise, l'espagnol à San Sebastian et le français à Cannes.

Au moment où se redessine la carte des festivals de cinéma à Montréal et au Québec, il est urgent que les instances dirigeantes réagissent contre cet état de fait et fassent en sorte que le français récupère la place qui lui revient.

## IDÉES

Le 40<sup>e</sup> anniversaire du ministère de l'Éducation

## Quels défis pour l'architecture du système scolaire québécois?

JEAN-PIERRE PROULX

Président du Conseil supérieur de l'éducation

Extraits d'une allocution qui sera prononcée demain à l'université McGill dans le cadre d'un colloque soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la création du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation (CSE)



qui appartient l'école? Bien public ou bien privé? Voilà une question générale d'une grande actualité. Elle est d'autant plus vive qu'elle est alimentée par les courants politiques et idéologiques transnationaux qui font de l'école un bien de consommation.

Dans son rapport annuel 2000-01, intitulé *La gouverne de l'éducation: logique marchande ou processus politique*, le CSE a clairement pris fait et cause pour l'école comme bien public qui vise à la fois le développement des individus, pour qui l'éducation est un droit fondamental qui doit pouvoir être exercé en pleine égalité, et celui de la société, dont le progrès passe indiscutablement par l'éducation de ses citoyens. C'est donc affaire de bien personnel comme de bien commun. L'éducation contribue à la richesse culturelle, économique et politique des personnes comme de la société. [...]

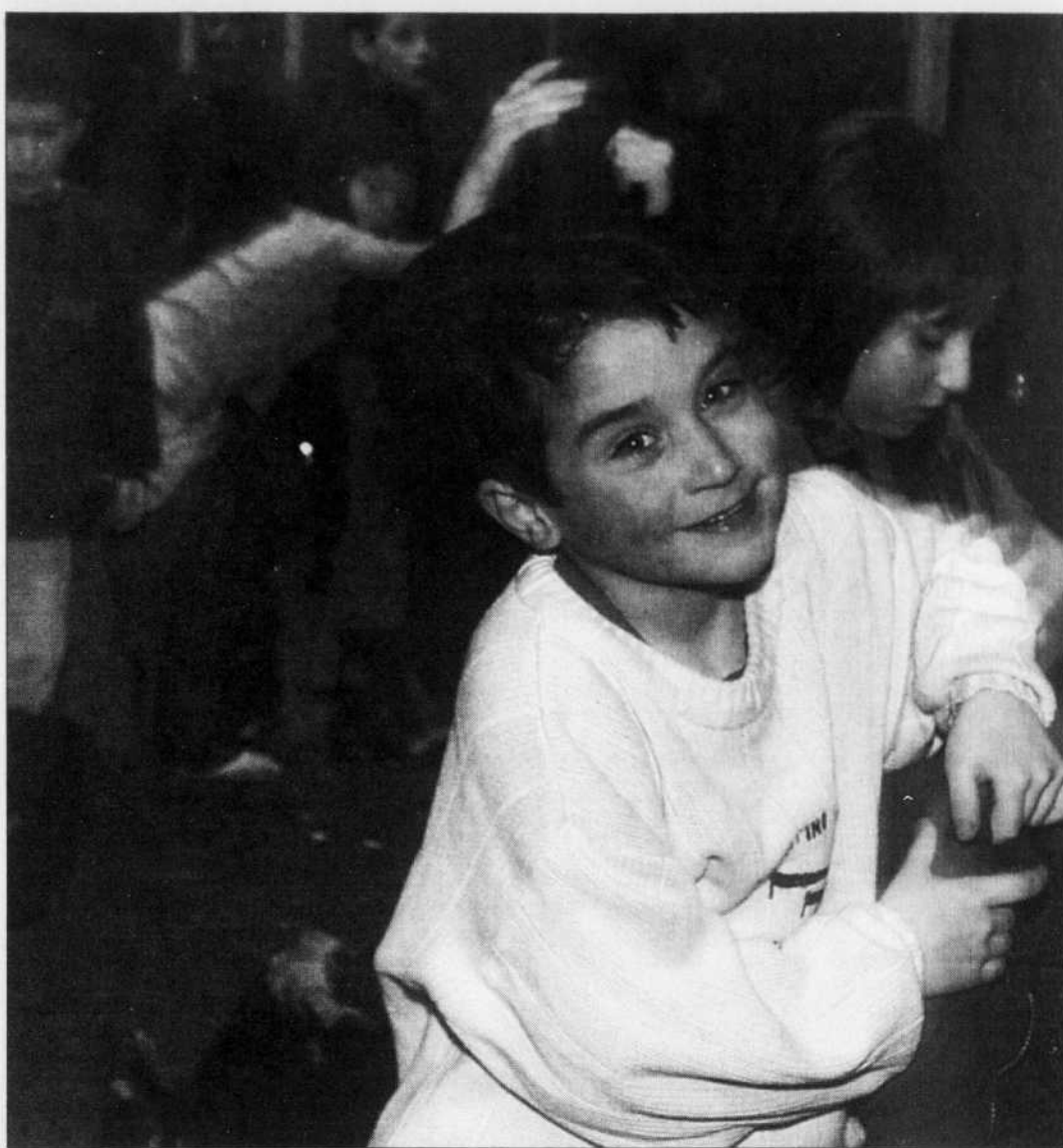
Le défi, ici, est manifeste: il consiste à maintenir un juste équilibre entre les intérêts individuels et collectifs liés à l'éducation. À l'heure des palmarès scolaires, il n'est pas évident que ce pari sera gagné. [...]

## La réussite

La préoccupation nationale pour la réussite est récente au Québec. On l'observe au début des années 90, en particulier, dans les textes qui ont inspiré les réformes [...]. Si, en principe, tous ont un droit à la formation jusqu'à la fin des études secondaires, la voie royale de formation telle que définie pour l'obtention d'un DES n'est pas, dans les faits, accessible à tous, comme en fait foi le décrochage au secondaire, en particulier chez les garçons, et le nombre croissant de 16-18 ans qui y préfèrent la voie de l'éducation des adultes. Je me permets de le rappeler: depuis 15 ans, le taux de diplomation au secondaire, avant l'âge de 20 ans, oscille autour de 72 %. Il faut y ajouter les plus de 20 ans pour faire monter ce taux à 82 %.

Il se peut que le faible taux de diplomation soit en partie lié à des effets de système. On constate en effet des taux de réussite plus élevés dans certains pays où le secteur professionnel est davantage fréquenté par les jeunes, ce qui n'est pas le cas au Québec.

La encore, les défis sont faciles à identifier. S'il est vrai que le diplômé d'études secondaires marque dans la société d'aujourd'hui un minimum pour assurer le plein épanouissement de la personnalité (selon l'expression du préambule de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et celle du ministère), c'est dire que plus d'un jeune sur quatre n'y arrive pas avant 20 ans! Ici encore, les conséquences personnelles, culturelles, civiques et économiques sont énormes. C'est le plein développement de la person-



La préoccupation nationale pour la réussite est récente au Québec.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ne, la qualité de la vie citoyenne et le développement économique qui sont mis en péril.

Aussi, le rapport annuel 2001-02 invite à:

- assouplir l'architecture du système éducatif en diversifiant les cheminements vers la diplomation afin de tenir compte des aspirations et des besoins différents des jeunes, notamment des 16 à 18 ans du secondaire;
- développer une architecture multiforme et intégrée par formation professionnelle pour les jeunes.

## L'accès à la formation professionnelle

Le Québec compte moins de 6000 jeunes inscrits en formation professionnelle. En réalité, les centres de formation professionnelle sont fréquentés à 75 % par des adultes de 20 ans et plus. Ce phénomène observé dès la fin des années 80 soulève d'importantes questions auxquelles personne n'a à ce jour répondu de façon satisfaisante: question de culture; mode d'organisation scolaire.

Une chose est certaine: pour beaucoup, le choix de la formation professionnelle est un choix par défaut. On s'y inscrit parce qu'on réussit mal au secteur général. On observe manifestement, surtout à l'ordre secondaire, une dévalorisation sociale du choix pour la formation professionnelle. [...]

De plus, la nécessité d'une formation tout au long de la vie est partout affirmée. Pourtant, il n'existe pas encore de système éducatif clair qui incarne le consensus pourtant observé. On s'entend toutefois sur la nécessité de développer, au moment de la formation initiale, les compétences nécessaires à la poursuite de sa formation. Bref, l'éducation appelle l'éducation.

Les enjeux à l'égard de la formation continue ont trait à l'adaptation des citoyens au changement et à la réponse à leurs besoins multiformes.

Pour sa part, le CSE insiste dans son rapport an-

nuel 2001-02: «L'augmentation du niveau de scolarité de l'ensemble de la population québécoise constitue donc un objectif fort important puisqu'elle favorise l'accès à la formation tout au long de la vie.»

## La réforme au secondaire

À court terme, la réforme annoncée du secondaire constitue certainement le défi qui mobilise le plus d'énergie mais qui soulève en même temps les plus fortes inquiétudes. Dans son plus récent avis sur l'appropriation de la réforme, le CSE a lui-même reconnu qu'il s'agissait là d'une «entreprise difficile mais réalisable».

Cette réforme comporte plusieurs défis. Le premier est évidemment la réussite de tous les élèves, y compris l'enrichissement de leur culture, comme l'avait souhaité le rapport Inchauspé. Il y a aussi le renforcement du pôle local comme levier de la réussite, la réponse aux besoins de tous les élèves et de la communauté ainsi que l'instauration d'une nouvelle culture enseignante.

Indirectement est aussi lié à la réforme un enjeu de système, soit le succès de la réforme elle-même. Faut-il le souligner? Depuis 1996, c'est-à-dire depuis la fin des États généraux, qui ont semé le germe de cette réforme, jusqu'à 2004, première année de l'implantation, il se sera écoulé sept ans, et 12 ans auront passé lorsqu'elle aura connu son plein achèvement. Rater la réforme minerait probablement de manière significative notre confiance collective.

Pour sa part, le CSE a proposé de se donner des conditions afin de réussir cette réforme que je résume brièvement:

- miser sur un leadership local fort et une communauté éducative mobilisée pour la réussite;
- mettre en place un dispositif solide de formation continue du personnel;
- se doter d'une vision intégrée de l'appropriation de la réforme;
- compter sur un pilotage ministériel clairement affiché et un suivi attentif de la réforme.

## L'évolution des cursus

Depuis le rapport Parent, nous en sommes à la troisième réforme des cursus et des programmes. La première a immédiatement suivi le rapport, la seconde s'est mise en branle en 1979 après le livre vert et le livre orange. La dernière s'est amorcée en 1997 après les États généraux et le rapport Inchauspé.

On assiste donc, à tous les 12 ou 13 ans, à une mutation globale des cursus qui n'est pas sans susciter des tensions importantes dans le système éducatif. Le processus de changement est encore jugé long et fastidieux. C'est sans compter les intérêts légitimes que mettent en cause ces changements et les énergies qu'ils génèrent. Aussi faut-il se demander si les réformes du cursus doivent surgir tout d'un coup au terme d'un «drame» social. Car, en définitive, l'enjeu principal est la qualité et la pertinence de la formation des élèves.

L'évolution des cursus pose aussi la question de la cohérence interordres, du primaire à l'université. Cette cohérence n'est toujours pas pleinement acquise. Le CSE pense qu'il convient, pour assurer de manière permanente la qualité de la formation, d'établir «un mécanisme intégré de concertation et d'ajustement continu des cursus». [...]

## Nécessaire, la décentralisation des collèges?

Il faut peut-être donner plus de souplesse aux collèges, mais le danger que des réformes effectuées localement prennent une saveur clientéliste doit être évité

CLAIRE FORTIER

Professeure de sociologie au collège Édouard-Montpetit et membre de l'équipe de recherche «Relève en science et technologie» du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie à l'Université du Québec à Montréal

Après quatre ans de travaux, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a rendu public son rapport-synthèse sur l'évaluation institutionnelle. La CEEC prend position pour la décentralisation, de la même façon que la Fédération de cégeps. Comment cette commission soutient-elle cette position à l'heure où l'avenir des collèges est dans la mire du ministère de l'Éducation (MEQ)?

Le rapport mentionne que les collèges doivent expliciter leur mission, qui reflèterait mieux la personnalité de chacun d'eux ainsi que le bon travail des collèges, pour développer des outils afin de se faire connaître: rapport annuel, dépliants promotionnels, site Internet. Or ces outils de promotion placent les collèges sur le marché de l'offre et de la demande, de la concurrence qui ouvre la porte à la décentralisation.

Il est étonnant de constater que la CEEC se contente d'évaluer ce processus de personnalisation des collèges sans soulever les questions politiques et éthiques que cette dynamique devrait inspirer.

## Effritement du fonds culturel commun

Au chapitre de la gestion des programmes d'enseignement, le rapport note qu'il reste du chemin à faire car le MEQ fixe encore les objectifs et standards ainsi que les contenus des cours de formation générale. Pour la CEEC, la décentralisation — vue comme un vecteur de souplesse — est «[...] une condition nécessaire au développement de programmes et d'approches pédagogiques plus diversifiés qui répondent mieux aux besoins des étudiants».

En quoi une décentralisation permettrait-elle une diversification des approches pédagogiques? Pourquoi faut-il diversifier les programmes? N'y a-t-il pas

danger d'un effritement du fonds culturel commun en déployant l'offre de la formation générale?

Peut-être est-il nécessaire de donner plus de souplesse aux collèges afin d'éviter la longueur et la lourdeur de certaines réformes de programme. Mais n'y a-t-il pas un danger que ces réformes effectuées localement prennent une saveur «clientéliste»? Le rapport relève à plusieurs reprises que le profil des étudiants a changé, ainsi que leurs besoins, sans jamais les préciser. L'uniformité de chaque programme dans l'ensemble du réseau permet de répondre à deux besoins essentiels des étudiants: une reconnaissance nationale du diplôme et une possibilité de mobilité entre collèges.

## Un parti pris

Au lieu d'appuyer dès le départ la décentralisation, cet organisme autonome aurait dû évaluer les collèges sans ce parti pris. Il est vrai que la CEEC a été créée en 1993 dans le sillage de la réforme Robillard, communément appelée le «renouveau collégial».

Outre une transformation des cours de formation générale, cette réforme introduisait l'approche par compétences, l'approche programme et l'épreuve-synthèse de programme. De plus, elle accordait un statut d'établissement d'enseignement supérieur aux cégeps et une plus grande autonomie de gestion administrative. En 1996, la réforme Marois, intitulée «Prendre le virage du succès», poursuivait cette décentralisation par le droit d'élaborer localement une partie des programmes d'études et une possibilité de fusionner des cégeps ou de créer des collèges régionaux.

La CEEC se contente d'évaluer la qualité des programmes et des collèges à partir de ce prétendu nouveau. Il n'est ni nostalgique ni rétrograde de souhaiter une évaluation plus rigoureuse pour relativiser les bienfaits de la décentralisation en comparant les pratiques instaurées depuis 1993 à celles ayant existé auparavant ou ailleurs.

L'approche par compétences a été imposée malgré les protestations de nombreux enseignants

La CEEC a examiné le chemin parcouru depuis 1993 pour que les collèges puissent disposer des «[...] instruments dont ils ont besoin pour offrir de façon plus autonome un enseignement de qualité» et atteindre «[...] leur plein potentiel d'établissement d'enseignement supérieurs». Certes, la CEEC a raison de souligner le peu de remise en question de la rigidité de l'organisation des études à l'enseignement ordinaire (le nombre d'étudiants par classe, d'heures-contact, de jours de classe, d'unités dans un programme, de la durée prévue pour l'obtention du diplôme, etc.) qui favorise ou non la qualité de l'enseignement.

Les plans de réussite ont peut-être permis une prise de conscience d'une concertation nécessaire de tous les intervenants et non pas seulement des enseignants et des professionnels directement concernés. Toutefois, mettre l'accent sur des instruments comme la commission des études, les comités de programme, les plans de réussite, les plans stratégiques, les nombreuses politiques élaborées depuis une dizaine d'années, n'est-il pas une façon fort normative d'évaluer l'enseignement et, encore une fois, biaisée par la nécessité de décentraliser? [...]

De plus, voir les conventions collectives et le Règlement sur le régime des études collégiales comme étant contraignants manque d'objectivité. À plusieurs reprises, la CEEC déplore les boycottages de la Commission des études et des travaux de la CEEC par les enseignants pour désencre, entre autres, l'habilitation. [...] Comment se fait-il que la CEEC ne soit pas capable d'analyser ces boycottages en fonction de rapports de force?

Sans donner raison à ces boycottages, ils sont tout de même la manifestation de la part des enseignants d'une opposition à des directives et à des orientations prises depuis 1993. Par exemple, l'approche par compétences, surtout au préuniversitaire, a été imposée malgré les protestations de nombreux enseignants,

qui n'y voyaient qu'une banalisation des connaissances. L'équité souhaitable dans l'évaluation des étudiants n'entraîne qu'une uniformisation des manières de faire. Les collèges ont acquis le statut d'établissement d'enseignement supérieur en 1993, mais cette banalisation et cette uniformisation sont plutôt des caractéristiques d'une secondarisation de l'enseignement collégial.

## Appartenance à une discipline

La CEEC remet en question la structure bicéphale (comité de programme et département), déplorant le trop grand pouvoir des départements. Toutefois, cette appartenance des enseignants à une discipline et à un département est une caractéristique de l'enseignement supérieur. Cette appartenance n'empêche aucunement d'instaurer une culture de concertation non seulement avec les autres départements d'un même programme mais aussi avec les autres ordres d'enseignement. Le rapport est muet sur cette nécessité d'arrimage interordres pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Il est important aussi de noter que les coordinations provinciales par discipline, abolies avec la réforme Robillard, permettaient une consultation démocratique des enseignants. Certes, ces coordinations étaient disciplinaires, mais une réflexion programme par un échange intercoordination aurait été possible et plus démocratique que les comités-conseils imposés alors par le MEQ.

En somme, la CEEC joue le même rôle que l'État québécois. Le premier ministre Jean Charest déclarait: «L'avenir du Québec, ce n'est pas l'interventisme, c'est l'entrepreneuriat». Les nouvelles exigences du marché exigeraient donc un «exercice des responsabilités dans les collèges» parce que ce modèle d'organisation, la «réingénierie», «[...] serait plus souple, plus flexible, plus fluide, libre des défauts des structures bureaucratiques». L'exercice des responsabilités n'aurait-il pas été de la part de cet organisme autonome de rendre une évaluation qui permettrait de mieux faire la part des choses?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joëlle Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (paysage, édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (science); Michel Garnier (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (rétracteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (paysage, cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (biens), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Gory Tailleux, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Québec), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (commiss); LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Chloé Paquet, Micheline Rueland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Lionel Filion, Olivier Lévesque, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique Heureux, Lisbeth Leclerc, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## PERCÉE

SUIITE DE LA PAGE 1

médecine. «Avant, on fabriquait des poisons comme des corticostéroïdes ou des agents chimiothérapeutiques qui supprimaient tout sur leur passage. Ça marche, mais avec des effets secondaires immenses. De plus en plus toutefois, on abandonne les gros canons pour concevoir des outils qui ciblent mieux, une façon de faire qui va directement dans le sens de ce que nous avons découvert.»

Les maladies auto-immunes sont des maladies très complexes qui sont caractérisées par une activité excessive des lymphocytes B, normalement chargés de combattre les infections. Quand le système déraille, les lymphocytes B en viennent à sécréter tellement d'anticorps que ces derniers finissent par se retourner contre l'organisme. «Ces excès font en sorte que les anticorps finissent par attaquer nos propres tissus, que ce soit dans les articulations, dans les reins, dans la peau, le sang ou le cerveau», illustre le chercheur.

La percée réalisée par le Dr Veillette aura toutefois permis d'identifier une cascade de réactions moléculaires impliquées dans ces dérèglements. L'objectif? Trouver de nouvelles cibles thérapeutiques qui pourront être utilisées pour ralentir les agressions subies par le pancréas dans le cas du diabète juvénile, par les reins dans le cas du lupus et par les articulations dans le cas de l'arthrite rhumatoïde. Autant de petits miracles, jusqu'à ce jour, inconcevables.

Plus spécifiquement, cette découverte établit un lien entre trois éléments: un récepteur situé à la surface des lymphocytes (SLAM), une protéine adaptatrice située dans la cellule (SAP) et une enzyme aussi située à l'intérieur de la cellule (FynT). Le chercheur a découvert que c'est ce groupe de trois protéines qui permet le développement des anticorps dans le système immunitaire. «On a vu que, si on élimine une de ces trois molécules — on l'a fait chez la souris par la manipulation génétique —, on peut abolir la capacité des lymphocytes B à produire des anticorps», précise le Dr Veillette.

C'est là que tout pourrait se jouer. En effet, l'IRCM a ainsi démontré que l'élimination de la fonction de l'une ou l'autre de ces protéines chez l'humain aurait pour conséquence de bloquer les réponses immunitaires excessives observées chez des patients atteints de maladies auto-immunes. La découverte est de taille. Si importante en fait qu'elle a valu à son auteur une publication dans la prestigieuse revue *Immunity* du groupe Cell.

La prochaine étape pour l'IRCM sera de mettre au point un médicament capable de bloquer la réponse immunitaire, une innovation qui pourrait changer radicalement le quotidien des patients. «Présentement, on traite les malades avec des médicaments qui ont des effets très larges, ce qui occasionne de très nombreux effets secondaires. Par exemple, les corticostéroïdes ou les stéroïdes suppriment de façon globale la réponse immunitaire. Ces gens deviennent alors susceptibles à toutes sortes d'infections.»

La solution? Créer une substance bloquante spécifique, un défi auquel de nombreux géants pharmaceutiques américains se sont montrés plus qu'intéressés à participer. «L'idée, c'est de partir de médicaments qui ne sont pas spécifiques et qui sont très toxiques pour développer un médicament plus spécifique, mais qui aurait toujours un certain degré de toxicité», explique le Dr Veillette, qui avoue avoir besoin de l'industrie pharmaceutique pour mener à bien cette nouvelle phase.

Car l'opération ne sera elle-même pas sans risques et pourrait nécessiter de longues recherches. «Un des risques, si on élimine tous les anticorps, c'est que les gens vont devenir susceptibles à toutes sortes de virus. Il faudra donc trouver la bonne dose.» Ultérieurement, il faudrait donc arriver à développer une molécule qui puisse littéralement gérer le nombre des anticorps dans le corps. «Plutôt que de bloquer complètement la production, on pourrait peut-être penser à la bloquer partiellement», avance le chercheur montréalais.

Très prometteuse, cette filière a été peu explorée jusqu'à maintenant. La publication de ce nouvel article dans *Immunity* pourrait bien changer la donne. Pour le moment, l'IRCM reste en tête avec pour seuls concurrents deux institutions américaines de taille: Harvard et le National Institute of Health (NIH), qui le suivent de très près. Une compétition qui n'inquiète pas trop le Dr Veillette. «J'y crois vraiment, à cette affaire, c'est une cible très prometteuse», assure-t-il, confiant.

Il faut dire que ses travaux ont du poids à l'échelle internationale. Cette publication constitue en effet une étape importante dans le programme de recherche du Dr Veillette, qui lui-même est reconnu comme un expert international de l'identification des mécanismes moléculaires contrôlant la réponse immunitaire. Les premiers résultats sur ce sujet ont été publiés en 2001 dans *Nature Immunology* puis ont été complétés en 2003 par un article dans *Nature Cell Biology*.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

a-t-il dit à CNN. Ce n'est pas que je n'aime pas Condoleezza Rice, mais je pense que ce n'est pas la personne qui convient pour ce poste.»

La Maison-Blanche s'est employée à réfuter ces craintes en rappelant que, dans sa première conférence de presse tenue après sa réélection, Bush avait affirmé qu'il souhaitait connaître tous les points de vue. «C'est ridicule. C'est une forte personnalité, avec des opinions tranchées et c'est pourquoi il [Bush] veut l'avoir à ce poste», a déclaré un haut responsable de la Maison-Blanche.

Lors de son audience de confirmation au Sénat, Rice pourrait avoir à répondre à des questions sur le rôle qu'elle a joué dans les prises de décision qui ont conduit à une intervention militaire en Irak fondée sur la présence dans ce pays, infirmée par la suite, d'armes de destruction massive. Avant le déclenchement de la guerre, elle avait dit redouter que le président Saddam Hussein ne tente de se doter de l'arme nucléaire, en avançant comme preuve les tubes d'aluminium saisis en Jordanie en juin 2001, alors que d'autres membres du Conseil de sécurité nationale savaient que des experts avaient exprimé des doutes sur ce point.

Conseillère à la sécurité nationale depuis quatre ans, Condoleezza Rice s'est tenue constamment aux côtés de George Bush dans les moments-clés qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001 et qui ont précédé les guerres en Afghanistan et en Irak.

«Au cours des quatre dernières années, je me suis appuyé sur ses conseils, bénéficiant de sa grande expérience et appréciant son discernement fiable et équilibré», a déclaré George Bush.

Évoquant la guerre contre le terrorisme, les efforts de paix menés au Proche-Orient et la lutte contre la propagation des armes de destruction mas-

sive, Bush a souligné que Rice entrerait en fonction à un moment critique. «Remplir tous ces objectifs nécessitera une autorité sage et compétente au département d'État, et Condoleezza Rice est la personne qu'il faut pour relever ce défi», a affirmé le président américain.

Rice, qui est considérée comme un faucon comparativement à Powell, hérite de dossiers difficiles: le rétablissement de l'ordre en Irak d'ici les élections prévues en janvier, la relance du processus de paix au Proche-Orient, la guerre contre le terrorisme, les ambitions nucléaires de la Corée du Nord et de l'Iran et le rapprochement avec certains alliés européens, en désaccord avec Washington sur le déclenchement de la guerre en Irak.

Rice a rendu hommage à Powell, en lequel elle a salué «l'un des meilleurs serveurs de l'État que notre pays ait jamais connus», source de grande inspiration pour elle. Elle a aussi salué les diplomates de carrière du département d'État, qui pourraient redouter l'arrivée à leur tête d'une familière de la Maison-Blanche. «J'ai la plus grande admiration et le plus grand respect pour leur compétence, leur professionnalisme et leur dévouement», a-t-elle dit.

Jusqu'ici, six membres du gouvernement Bush ont offert leur démission après la réélection du président et un seul autre nouveau membre a été nommé: le conseiller juridique de la Maison-Blanche, Alberto Gonzales, appelé à remplacer John Ashcroft comme ministre de la Justice.

Le sort du ministre de la Défense, Donald Rumsfeld, reste incertain. On le dit désireux de rester encore un peu, et un haut responsable du gouvernement Bush a noté que les États-Unis sont en guerre, laissant entendre que le président pourrait hésiter à changer pour le moment de ministre de la Défense.

Condoleezza Rice est née le 14 novembre 1954 à Birmingham, dans l'Alabama, et elle rappelle sou-

vent qu'elle a connu la ségrégation raciale en perdant l'une de ses amies dans l'attentat raciste qui a coûté la vie à quatre jeunes filles noires dans une église baptiste de Birmingham, en 1963.

Très jeune, elle a entrepris l'étude du piano, mais elle a finalement renoncé à devenir concertiste lorsqu'elle a compris qu'elle ne serait jamais virtuose. Aujourd'hui, elle joue dans un quatuor à cordes les fins de semaine.

Le président américain l'appelle par son surnom, «Arroz», et cette célibataire est traitée comme un membre de la famille, passant souvent la fin de semaine à Camp David avec le couple Bush.

Quand George Bush père devient président en 1988, la Maison-Blanche fait appel aux services de Rice, une spécialiste de la Russie dont elle parle la langue. Elle a pour mission de conseiller le gouvernement républicain, désemparé par la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin. C'est ainsi que de 1989 à mars 1991, à l'époque de la réunification allemande et des derniers jours de l'Union soviétique, elle travaille au Bureau des affaires soviétiques et d'Europe de l'Est du Conseil de sécurité nationale.

C'est lors d'un séjour à la résidence d'été de Bush père qu'elle se lie avec son fils W., avec qui elle partage le goût du sport. Elle aime particulièrement le tennis et le golf et se passionne pour le football américain, et en particulier pour les Browns de Cleveland.

Le 8 avril dernier, elle a témoigné devant la commission d'enquête sur les attentats du 11 septembre, rejetant les accusations de Richard Clarke, ancien responsable de l'antiterrorisme, selon lequel le gouvernement Bush n'aurait pas pris au sérieux le terrorisme avant les attentats de 2001.

Reuters  
Agence France-Presse

## SURPLUS

SUIITE DE LA PAGE 1

«Est-ce que ce sont les bons chiffres?», «Comment peut-on vous croire aujourd'hui?», «Où ira l'argent?», «Et le déséquilibre fiscal?», «Et le bureau indépendant de prévisions budgétaires?», ont demandé en chœur les députés de l'opposition qui siègent au comité des Finances.

«Vous avez systématiquement sous-estimé vos surplus, pourquoi faudrait-il croire ceux-là?», a lancé le député conservateur Monte, visiblement irrité. Vous devez être franc avec les gens.» Selon lui, la grande marge de manœuvre du gouvernement exige qu'il retourne une partie des surplus dans les poches des citoyens via des baisses d'impôt.

Le plus tranchant a été le député bloquiste Yvan Loubier, qui s'est même permis d'aller porter une calculatrice au ministre des Finances «pour l'aider». «Je suis tout à fait exaspéré de votre attitude, a-t-il déclaré. Allez-vous cesser de rire des gens de cette façon? L'an dernier, les surplus sont passés de 1,9 à 9,1 milliards. Cette année, s'il n'y avait pas eu les dépenses imprévues en santé et en éducation, on serait passé de 4 à 12 milliards de surplus. Ce n'est pas un problème de transparence que vous avez, c'est un problème de crédibilité!»

Le Bloc québécois, le Parti conservateur et le NPD déplorent que ces milliards qui apparaissent soudainement sur l'écran radar soient soustraits au débat public, puisque chaque année ces excédents sont consacrés au remboursement de la dette.

Le ministre des Finances s'est défendu de mentir aux Canadiens. «Je suis en désaccord avec vos conclusions, je ne sous-estime pas les surplus», a dit Ralph Goodale. Ces chiffres reposent sur les conseils des meilleurs économistes du secteur privé. J'ai l'intention de fournir les meilleures informations possibles. Je n'ai pas menti à quiconque.»

Ralph Goodale s'est dit prêt à examiner des voies de rechange pour prévoir le plus efficacement possible l'état des finances publiques. Il a toutefois souligné qu'il ne voulait pas d'une loi ou d'une structure trop rigide. Le ministre des Finances a reconnu qu'il existait «quelques disparités» fiscales entre les provinces et l'Ontario, «mais je ne suis pas d'accord



Ralph Goodale

JIM YOUNG REUTERS

avec l'affirmation qu'il y a un déséquilibre fiscal au Canada», a-t-il aussitôt enchaîné.

## Beaucoup de réserves

À chaque intervention de l'opposition, M. Goodale avançait que les chiffres n'étaient pas les mêmes de son côté de la table, démontrant sans équivoque la présence de deux visions qui s'affrontent.

Ces deux visions, c'est d'un côté la prudence financière du gouvernement, que l'opposition juge «excessive et manipulatrice» et qui «empêche un débat public sur ce qu'on pourrait faire avec ces milliards plutôt que de tout mettre dans la dette», selon les mots de Judy Wasylycia-Leis, députée du NPD, alors que du côté du gouvernement on estime au contraire que cette méthode permet de rembourser efficacement la dette et d'absorber les chocs économiques imprévus.

Le Bloc estime d'ailleurs que le surplus de cette année pourrait dépasser 8,9 milliards, puisque le gouvernement a manqué sa cible chaque année depuis sept ans. Et ce sera encore pire dans les années à venir, soutient Yvan Loubier, puisque les prévisions sont extrêmement basses.

Ainsi, l'an prochain (2005-06), le gouvernement estime qu'il aura un surplus d'à peine 500 millions, à quoi il faut ajouter une «réserve

pour éventualités» de quatre milliards. Donc, un surplus de seulement 4,5 milliards. Pour l'année 2006-07, Ottawa prévoit un surplus de 900 millions, sans compter la réserve de cinq milliards (5,9 milliards en tout).

En 2007-08, la cagnotte atteindrait 9,2 milliards, soit 3,2 milliards en prévisions plus une réserve de six milliards. Et ainsi de suite pour 2008-09 (14 milliards en tout) et 2009-10 (18,5 milliards). Chaque année, la réserve pour éventualités est plus imposable que celle de l'année précédente. Rappelons que cette réserve, si elle n'est pas utilisée, est entièrement consacrée à la réduction de la dette.

Le ministre des Finances attribue la hausse du surplus cette année à une croissance économique plus forte au pays, malgré un dollar vigoureux et un prix du baril de pétrole à son zénith. M. Goodale a d'ailleurs revu la prévision de croissance du PIB pour 2004, la faisant passer de 2,7 % à 3 %. Pour l'an prochain, la cible de 3,2 % n'a pas changé.

Fait à noter, pour la première fois depuis plus d'une décennie, le déficit accumulé — ce que le gouvernement fédéral nomme sa dette — est passé sous la barre des 500 milliards, s'arrêtant à 493,6 milliards en date du 30 septembre dernier.

Le Devoir

## DUTOIT

SUIITE DE LA PAGE 1

siècle au pupitre de l'OSM, dont il a fait l'un des orchestres les plus respectés au monde.

«J'ai toujours dit que ma version sortirait un jour, dit-il dans cet article paru samedi dernier. Mais je vais répondre parce que [mes accusateurs] mentent. C'était une invention de bout en bout.»

Charles Dutoit ne relie pas le conflit fatal aux musiciens avec lesquels il a fait pas moins de 37 tournées et enregistré plusieurs disques qui lui ont valu de prestigieuses récompenses.

«Je n'avais pas de problème avec ces types, qui connaissent bien les combats à mener, dit M. Dutoit. Mais les jeunes nouveaux, ces gens de 22-23 ans, qui gagnent 100 000 \$ par année en sortant des conservatoires... Ils sont gâtés parce qu'ils ne savent pas ce que faire un effort signifie.»

Le salaire annuel moyen des quelque 90 musiciens montréalais est de 75 000 dollars canadiens (et non américains) et s'établit à au moins un million pour le chef. Les musiciens de l'OSM figurent parmi les moins bien payés en Amérique du Nord, selon le syndicat, sans contrat de travail depuis août 2003.

La direction souligne pour sa part que ses artistes travaillent 20 heures par semaine, 46 semaines par

année. La masse salariale de l'OSM représente 46 % de son budget de 18 millions alors que la moyenne en Amérique du Nord est de 38 %.

De Pittsburgh, Charles Dutoit nie avoir congédié des musiciens, comme le syndicat le lui aurait reproché tout en ajoutant que c'était non seulement son droit mais aussi son devoir de se débarrasser des incompetents.

Il revient ensuite sur la question des répétitions, un exercice limité par le contrat de travail lors des déplacements de l'orchestre. «J'ai décidé que, dans ces conditions, il n'y aurait plus de tournée puisque je suis celui qui reçoit les critiques.»

Le maestro juge que cette décision a précipité sa démission. Les musiciens, «laissés sans munitions», auraient ensuite décidé de s'attaquer directement à leur chef tandis que le conseil d'administration («the board») ne lui offrait pas «son soutien immédiat», selon le journal américain. «J'étais à Pittsburgh et je me suis dit: d'accord, adieu, je n'y retournerai jamais», commente alors le principal intéressé.

Depuis, l'artiste de 68 ans ne chôme pas. Il dirige coup sur coup les orchestres symphoniques de Dallas et de Pittsburgh ce mois-ci à New York. Son agenda est rempli jusqu'en 2008.

Le Devoir

## CHUM

SUIITE DE LA PAGE 1

En juin dernier, M. Couillard avait tranché en faveur de la construction des installations du nouvel hôpital universitaire à partir du pavillon Saint-Luc du CHUM. Mais voilà que la proposition de l'Université de Montréal de combiner l'expansion du campus universitaire avec la création du CHUM sur la vaste cour de triage (3,2 millions de pieds carrés) d'Outremont a ébranlé la fermeté de la décision du ministre.

Ainsi, la commission Mulroney-Johnson a été chargée en septembre dernier d'analyser ce projet. Un avis doit être donné au ministre d'ici deux ou trois semaines. Au cabinet de M. Couillard, on a souligné hier que le ministre avait laissé toutes les portes ouvertes, «à la condition qu'il n'y ait pas de délais indus sur la réalisation des travaux»; l'ouverture du CHUM est prévue en 2010.

Outre la volonté du CHUM de déclencher un véritable débat public, une coalition pour l'érection du CHUM au 1000, rue Saint-Denis lance ce matin un cri d'alarme. Regroupant notamment la Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud-Plateau Mont-Royal, le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, la Table d'aménagement du Centre-Sud et l'arrondissement de Ville-Marie, cette coalition demandera de maintenir le choix du centre-ville. Les différents porte-parole entendent plaider l'accessibilité du site, la proximité de plusieurs organismes qui traitent de problèmes de santé publique que l'on retrouve au centre-ville (toxicomanie et itinérance, par exemple) et surtout la présence de grandes institutions d'enseignement, de recherche et de santé.

En parallèle, l'Université de Montréal a multiplié les études d'impacts pour soutenir sa proposition à Outremont: évaluation financière réalisée par le Groupe Alut, impacts de circulation par CIMA+, contre-expertise concernant la décontamination du site par SNC-Lavalin, analyse architecturale par Lemay et associés, examen du point de vue immobilier par COPRIM et étude urbanistique par Daniel Arbour et associés. Les conclusions de toutes ces firmes sont contenues dans un sommaire du projet daté du 28 septembre et intitulé *Créer et réaliser ensemble une Cité du savoir et de la santé en plein centre de Montréal*. Le document a été préparé par la firme Daniel Arbour et associés.

C'est cette même firme qui avait fait une recommandation ferme en faveur du premier scénario du 6000, Saint-Denis, puis qui avait fait un rapport sur le site du 1000, Saint-Denis. Aujourd'hui, on la retrouve associée tant au projet du centre-ville défendu par le CHUM qu'à celui porté par Robert Lacroix. «Vous trouvez qu'on ratisse large? Notre situation et notre rôle, c'est de trouver les pour et les contre des différents projets. Il n'y a pas de site idéal. [...] C'est normal que les différents promoteurs utilisent les mêmes ressources puisque l'expertise est déjà développée», a expliqué le responsable du dossier chez Daniel Arbour et associés, Serge Carreau.

Du côté de la Ville de Montréal, les urbanistes du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine ont recommandé d'appuyer le site du 1000, Saint-Denis. Le nouveau plan d'urbanisme de Montréal qui sera soumis pour adoption au Conseil municipal de lundi prochain soutient très clairement le scénario du centre-ville: «Inciter les hôpitaux universitaires, ainsi que leurs centres de recherches affiliés, à consolider et à développer leurs activités au Centre.»

Mais le lobby du recteur Lacroix a là aussi forcé une révision de la position première. Du coup, un mandat de 10 000 \$ a été accordé à des urbanistes privés (Biancamano Bolduc) pour comparer les deux projets. Le responsable politique du dossier de l'urbanisme au comité exécutif et maire de l'arrondissement d'Outremont, Stéphane Arbour, a affirmé au Devoir avoir été prévenu que cette étude était en cours seulement en début de semaine. Il a dit ne pas en connaître encore les résultats.

Chose certaine, M. Arbour déplore le manque de transparence du projet concernant la cour de triage d'Outremont. «Personne n'a jamais vu de projet concret avec un programme de développement. Tout se passe derrière des portes closes alors que ça prend un débat de fond sur la place publique. Il s'agit du projet le plus important depuis très longtemps», a soutenu M. Arbour.

Le comité exécutif doit discuter du dossier lors de sa réunion d'aujourd'hui. D'ores et déjà, Stéphane Arbour ne se montre guère favorable à cette nouvelle proposition. Plusieurs questions n'ont pas trouvé de réponses, notamment sur la présence maintenue de la voie ferrée par laquelle sont transportées des matières dangereuses. «Je ne dis pas non a priori. Mais spontanément, il m'apparaît plus logique d'y faire du développement résidentiel», a déclaré M. Arbour.

Quant à Robert Lacroix, il a refusé de commenter le dossier hier.

Le Devoir